

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1368

12 décembre 2005

SOMMAIRE

| | | | |
|---|-------|---|-------|
| ABC Constructions, S.à r.l., Luxembourg | 65617 | Immersive Investment, S.à r.l., Luxembourg | 65618 |
| Achab Holding S.A., Luxembourg | 65662 | Immersive Investment, S.à r.l., Luxembourg | 65618 |
| Adham One, S.à r.l., Luxembourg | 65646 | Industri Kapital Luxembourg, S.à r.l., Luxem- bourg | 65618 |
| African Financial Holding S.A., Luxembourg | 65664 | Ladurée International, S.à r.l., Luxembourg | 65627 |
| AMP Capital Investors (Luxembourg No. 2), S.à r.l., Luxembourg | 65628 | Ladurée International, S.à r.l., Luxembourg | 65627 |
| Apollo FIP, S.à r.l., Luxembourg | 65621 | LGIN, S.à r.l., Luxembourg | 65652 |
| Blantyre S.A., Luxembourg | 65645 | Luna Rossa Trademark, S.à r.l., Luxembourg | 65658 |
| Blantyre S.A., Luxembourg | 65645 | Lux Diversity S.A., Luxembourg | 65662 |
| Blantyre S.A., Luxembourg | 65645 | Métro Investments (Luxembourg) S.A., Luxem- bourg | 65654 |
| Blantyre S.A., Luxembourg | 65646 | Mid Hellas S.A., Luxembourg | 65654 |
| Caïman Investissements S.A., Luxembourg | 65654 | Monitor Apital Private Equity (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg | 65658 |
| Clémentina Finance S.A., Luxembourg | 65652 | Nearco S.A., Luxembourg | 65655 |
| Cristall S.A., Luxembourg | 65661 | Oberon S.A.H., Luxembourg | 65663 |
| Elifin S.A., Luxembourg | 65662 | Polonia Property, S.à r.l., Luxembourg | 65653 |
| Emesco Industrial Equity Company S.A.H., Luxem- bourg | 65658 | Royal Flush S.A., Luxembourg | 65653 |
| Eperlan Participations S.A., Luxembourg | 65654 | Sinterama S.A., Luxembourg | 65654 |
| Euro Investment 2000 S.A., Luxembourg | 65652 | Soluxpar S.A., Luxembourg | 65653 |
| Fidex Asset Management S.A., Luxembourg | 65637 | Soluxpar S.A., Luxembourg | 65653 |
| Finox Holding S.A., Luxembourg | 65653 | Trier SG, S.à r.l., Luxembourg | 65646 |
| Granite Stone Business International, S.à r.l., Lu- xembourg | 65663 | Wallaby S.A., Luxembourg | 65652 |
| Hager Investment S.A., Remich | 65664 | Wallaby S.A., Luxembourg | 65652 |
| Iberica de Diagnostico y Cirugia Luxembourg S.A., Luxembourg | 65662 | Werde Holding A.G., Luxembourg | 65646 |

ABC CONSTRUCTIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1342 Luxembourg, 51, rue de Clausen.

R. C. Luxembourg B 104.911.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2005, réf. LSO-BG10641, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ABC CONSTRUCTIONS, S.à r.l.

Signature

(066320.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2005.

IMMERSIVE INVESTMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.394,68.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 67.809.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2005, réf. LSO-BG07689, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2005.

Pour IMMERSIVE INVESTMENT, S.à r.l.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(066180.3/536/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2005.

IMMERSIVE INVESTMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.394,68.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 67.809.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2005, réf. LSO-BG07686, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2005.

Pour IMMERSIVE INVESTMENT, S.à r.l.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(066179.3/536/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2005.

INDUSTRI KAPITAL LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. INDUSTRI KAPITAL LUXEMBOURG S.A.).

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 98.911.

Extrait des contrats de cession de parts sociales datés de juin 2005

Il résulte du premier contrat de cession de parts sociales daté du juin 2005 que INDUSTRI KAPITAL EUROPA BV en tant que cédant, a cédé 25 parts sociales préférentielles de chaque classe (à savoir classe C, classe D, classe E, classe F, classe G, classe H, classe I), soit un total de 175 parts sociales qu'il possédait dans INDUSTRI KAPITAL LUXEMBOURG, S.à r.l., à la société KALEXA FÖRVALTNING AB, en tant que cessionnaire.

Il résulte du second contrat de cession de parts sociales daté du juin 2005, que INDUSTRI KAPITAL EUROPA BV en tant que cédant, a cédé 176 parts sociales préférentielles de chaque classe (à savoir classe C, classe D, classe E, classe F, classe G, classe H, classe I), soit un total de 1.232 parts sociales qu'il possédait dans INDUSTRI KAPITAL LUXEMBOURG, S.à r.l., à Monsieur James Yates, en tant que cessionnaire.

Il résulte du troisième contrat de cession de parts sociales daté du juin 2005, que INDUSTRI KAPITAL EUROPA BV en tant que cédant, a cédé 302 parts sociales préférentielles de chaque classe (à savoir classe C, classe D, classe E, classe F, classe G, classe H, classe I), soit un total de 2.114 parts sociales qu'il possédait dans INDUSTRI KAPITAL LUXEMBOURG, S.à r.l., à Monsieur Kristiaan Nieuwenburg, en tant que cessionnaire.

Il résulte du quatrième contrat de cession de parts sociales daté du juin 2005, que INDUSTRI KAPITAL EUROPA BV en tant que cédant, a cédé 302 parts sociales préférentielles de chaque classe (à savoir classe C, classe D, classe E, classe F, classe G, classe H, classe I), soit un total de 2.114 parts sociales qu'il possédait dans INDUSTRI KAPITAL LUXEMBOURG, S.à r.l., à Monsieur Trygve Grindheim, en tant que cessionnaire.

Il résulte du cinquième contrat de cession de parts sociales daté du juin 2005, que INDUSTRI KAPITAL EUROPA BV en tant que cédant, a cédé 25 parts sociales préférentielles de chaque classe (à savoir classe C, classe D, classe E, classe F, classe G, classe H, classe I), soit un total de 175 parts sociales qu'il possédait dans INDUSTRI KAPITAL LUXEMBOURG, S.à r.l., à la société BRIALMONT AB, en tant que cessionnaire.

Il résulte du sixième contrat de cession de parts sociales daté du juin 2005 que INDUSTRI KAPITAL EUROPA BV en tant que cédant, a cédé 25 parts sociales préférentielles de chaque classe (à savoir classe C, classe D, classe E, classe F, classe G, classe H, classe I), soit un total de 175 parts sociales qu'il possédait dans INDUSTRI KAPITAL LUXEMBOURG, S.à r.l., à la société LIKA BRA DESIGN AB, en tant que cessionnaire.

Il résulte du septième contrat de cession de parts sociales daté du juin 2005, que INDUSTRI KAPITAL EUROPA BV en tant que cédant, a cédé 126 parts sociales préférentielles de chaque classe (à savoir classe C, classe D, classe E, classe F, classe G, classe H, classe I), soit un total de 882 parts sociales qu'il possédait dans INDUSTRI KAPITAL LUXEMBOURG, S.à r.l., à Monsieur Christopher Masek, en tant que cessionnaire.

Il résulte du huitième contrat de cession de parts sociales daté du juin 2005, que INDUSTRI KAPITAL EUROPA BV en tant que cédant, a cédé 25 parts sociales préférentielles de chaque classe (à savoir classe C, classe D, classe E, classe F, classe G, classe H, classe I), soit un total de 175 parts sociales qu'il possédait dans INDUSTRI KAPITAL LUXEMBOURG, S.à r.l., à la société TRESKO FÖRVALTNING AB, en tant que cessionnaire.

Il résulte du neuvième contrat de cession de parts sociales daté du juin 2005, que INDUSTRI KAPITAL EUROPA BV en tant que cédant, a cédé 76 parts sociales préférentielles de chaque classe (à savoir classe C, classe D, classe E, classe F, classe G, classe H, classe I), soit un total de 532 parts sociales qu'il possédait dans INDUSTRI KAPITAL LUXEMBOURG, S.à r.l., à Monsieur Detlef Dinsel, en tant que cessionnaire.

Par suite des neuf contrats de cession susmentionnés, les associés actuels de la société sont les suivants:

| <i>Nom des associés</i> | <i>Nombre de parts sociales détenues</i> | |
|----------------------------------|--|--|
| INDUSTRI KAPITAL EUROPA BV | 126.380 | parts sociales ordinaires de classe A; |
| Gustav Ohman | 1.008 | parts sociales préférentielles de classe C; |
| | 1.008 | parts sociales préférentielles de classe D; |
| | 1.008 | parts sociales préférentielles de classe E; |
| | 1.008 | parts sociales préférentielles de classe F; |
| | 1.008 | parts sociales préférentielles de classe G; |
| | 1.008 | parts sociales préférentielles de classe H; |
| | 1.008 | parts sociales préférentielles de classe I. |
| | | Soit un montant total de 7.056 parts sociales préférentielles. |
| MIKAROS AB. | 1.008 | parts sociales préférentielles de classe C; |
| | 1.008 | parts sociales préférentielles de classe D; |
| | 1.008 | parts sociales préférentielles de classe E; |
| | 1.008 | parts sociales préférentielles de classe F; |
| | 1.008 | parts sociales préférentielles de classe G; |
| | 1.008 | parts sociales préférentielles de classe H; |
| | 1.008 | parts sociales préférentielles de classe I. |
| | | Soit un montant total de 7.056 parts sociales préférentielles. |
| Detlef Dinsel | 505 | parts sociales préférentielles de classe C; |
| | 505 | parts sociales préférentielles de classe D; |
| | 505 | parts sociales préférentielles de classe E; |
| | 505 | parts sociales préférentielles de classe F; |
| | 505 | parts sociales préférentielles de classe G; |
| | 505 | parts sociales préférentielles de classe H; |
| | 505 | parts sociales préférentielles de classe I. |
| | | Soit un montant total de 3.535 parts sociales préférentielles. |
| Christopher Masek | 555 | parts sociales préférentielles de classe C; |
| | 555 | parts sociales préférentielles de classe D; |
| | 555 | parts sociales préférentielles de classe E; |
| | 555 | parts sociales préférentielles de classe F; |
| | 555 | parts sociales préférentielles de classe G; |
| | 555 | parts sociales préférentielles de classe H; |
| | 555 | parts sociales préférentielles de classe I. |
| | | Soit un montant total de 3.885 parts sociales préférentielles. |
| Mads Ryum Larsen | 328 | parts sociales préférentielles de classe C; |
| | 328 | parts sociales préférentielles de classe D; |
| | 328 | parts sociales préférentielles de classe E; |
| | 328 | parts sociales préférentielles de classe F; |
| | 328 | parts sociales préférentielles de classe G; |
| | 328 | parts sociales préférentielles de classe H; |
| | 328 | parts sociales préférentielles de classe I. |
| | | Soit un montant total de 2.296 parts sociales préférentielles. |
| GOGOY AB. | 328 | parts sociales préférentielles de classe C; |
| | 328 | parts sociales préférentielles de classe D; |
| | 328 | parts sociales préférentielles de classe E; |
| | 328 | parts sociales préférentielles de classe F; |
| | 328 | parts sociales préférentielles de classe G; |
| | 328 | parts sociales préférentielles de classe H; |
| | 328 | parts sociales préférentielles de classe I. |
| | | Soit un montant total de 2.296 parts sociales préférentielles. |
| TRESKO FÖRVALTNING AB | 302 | parts sociales préférentielles de classe C; |
| | 302 | parts sociales préférentielles de classe D; |

| | | |
|-----------------------------|---------|--|
| | 302 | parts sociales préférentielles de classe E; |
| | 302 | parts sociales préférentielles de classe F; |
| | 302 | parts sociales préférentielles de classe G; |
| | 302 | parts sociales préférentielles de classe H; |
| | 302 | parts sociales préférentielles de classe I. |
| | | Soit un montant total de 2.114 parts sociales préférentielles. |
| LIKA BRA DESIGN AB. | 302 | parts sociales préférentielles de classe C; |
| | 302 | parts sociales préférentielles de classe D; |
| | 302 | parts sociales préférentielles de classe E; |
| | 302 | parts sociales préférentielles de classe F; |
| | 302 | parts sociales préférentielles de classe G; |
| | 302 | parts sociales préférentielles de classe H; |
| | 302 | parts sociales préférentielles de classe I. |
| | | Soit un montant total de 2.114 parts sociales préférentielles. |
| BRIALMONT AB | 302 | parts sociales préférentielles de classe C; |
| | 302 | parts sociales préférentielles de classe D; |
| | 302 | parts sociales préférentielles de classe E; |
| | 302 | parts sociales préférentielles de classe F; |
| | 302 | parts sociales préférentielles de classe G; |
| | 302 | parts sociales préférentielles de classe H; |
| | 302 | parts sociales préférentielles de classe I. |
| | | Soit un montant total de 2.114 parts sociales préférentielles. |
| KALEXA FÖRVALTNING AB | 176 | parts sociales préférentielles de classe C; |
| | 176 | parts sociales préférentielles de classe D; |
| | 176 | parts sociales préférentielles de classe E; |
| | 176 | parts sociales préférentielles de classe F; |
| | 176 | parts sociales préférentielles de classe G; |
| | 176 | parts sociales préférentielles de classe H; |
| | 176 | parts sociales préférentielles de classe I. |
| | | Soit un montant total de 1.232 parts sociales préférentielles. |
| Trygve Grindheim. | 302 | parts sociales préférentielles de classe C; |
| | 302 | parts sociales préférentielles de classe D; |
| | 302 | parts sociales préférentielles de classe E; |
| | 302 | parts sociales préférentielles de classe F; |
| | 302 | parts sociales préférentielles de classe G; |
| | 302 | parts sociales préférentielles de classe H; |
| | 302 | parts sociales préférentielles de classe I. |
| | | Soit un montant total de 2.114 parts sociales préférentielles. |
| Kristiaan Nieuwenburg. | 302 | parts sociales préférentielles de classe C; |
| | 302 | parts sociales préférentielles de classe D; |
| | 302 | parts sociales préférentielles de classe E; |
| | 302 | parts sociales préférentielles de classe F; |
| | 302 | parts sociales préférentielles de classe G; |
| | 302 | parts sociales préférentielles de classe H; |
| | 302 | parts sociales préférentielles de classe I. |
| | | Soit un montant total de 2.114 parts sociales préférentielles. |
| James Yates | 176 | parts sociales préférentielles de classe C; |
| | 176 | parts sociales préférentielles de classe D; |
| | 176 | parts sociales préférentielles de classe E; |
| | 176 | parts sociales préférentielles de classe F; |
| | 176 | parts sociales préférentielles de classe G; |
| | 176 | parts sociales préférentielles de classe H; |
| | 176 | parts sociales préférentielles de classe I. |
| | | Soit un montant total de 1.232 parts sociales préférentielles. |
| Total | 144.480 | parts sociales ordinaires de classe A; |
| | 4.512 | parts sociales préférentielles de classe B; |
| | 4.512 | parts sociales préférentielles de classe C; |
| | 4.512 | parts sociales préférentielles de classe D; |
| | 4.512 | parts sociales préférentielles de classe E; |
| | 4.512 | parts sociales préférentielles de classe F; |

65621

- 4.512 parts sociales préférentielles de classe G;
- 4.512 parts sociales préférentielles de classe H;
- 4.512 parts sociales préférentielles de classe I.

Soit un montant total de 165.538 parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2005.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 2005, réf. LSO-BH00877. – Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(069760.3/1035/167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2005.

APOLLO FIP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Registered office: L-2520 Luxembourg, 21, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 109.742.

STATUTES

In the year two thousand and five, on the thirteenth of July.

Before the undersigned Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1. APOLLO EUROPEAN REAL ESTATE FUND II LP, having its registered office at 2711 Centerville Road, C/o Corporation Service Company, Wilmington, 19808, Delaware, USA,

2. APOLLO EUROPEAN REAL ESTATE FUND II (EURO) LP, having its registered office at C/o Paul Hastings, 88 Wood Street, London EC2V 7AJ, UK,

both here represented by LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., having its registered office in L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, itself represented by Mr. Guillaume Martin-Saudax, jurist, residing professionally at Luxembourg and Mr. Fabrice Geimer, jurist, residing professionally at Luxembourg, acting jointly in their respective capacities as attorneys-in-fact A and B,

by virtue of two proxies established on July 11, 2005.

The said proxies, signed *ne varietur* by the proxyholders of the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, acting in its hereabove stated capacities, have required the officiating notary to document the deed of incorporation of a société à responsabilité limitée which they deems to incorporate and the articles of incorporation of which shall be as follows:

A. - Purpose, Duration, Name, Registered office

Art. 1. There is hereby established among the subscribers and all those who may become shareholders in future, a société à responsabilité limitée (the «Company») which shall have the status of a securitisation company (société de titrisation) within the meaning of the law of 22 March 2004 on securitisation (the «Securitisation Law»), and which shall be governed by the Securitisation Law, the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the «Companies Law»), as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The sole purpose of the Company is to enter into one or more securitisation transactions within the meaning of the Securitisation Law and the Company may, in this context, assume risks, existing or future, relating to the holding of assets, whether movable or immovable, tangible or intangible, as well as risks resulting from the obligations assumed by third parties or relating to all or part of the activities of third parties, in one or more transactions or on a continuous basis. The Company may assume those risks by acquiring the assets, guaranteeing the obligations or by committing itself in any other way. It may also, to the extent permitted by law and these articles of incorporation, transfer or dispose of the claims and other assets it holds, whether existing or future, in one or more transactions or on a continuous basis.

The Company may, in this same purpose, acquire, dispose of and invest in loans, stocks, bonds, debentures, obligations, notes, advances, shares, warrants, financial interests and other securities. The Company may grant pledges, other guarantees or security of any kind to Luxembourg or foreign entities involved in such securitisation transaction and enter into securities lending activity on an ancillary basis.

The Company may perform all legal, commercial, technical and financial investments or operations and in general, all transactions which are necessary or useful to fulfil and develop its purpose, as well as, all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above. The assets of the Company may only be assigned in accordance with the terms of the securities issued to finance the acquisition of such assets.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company is incorporated under the name of APOLLO FIP, S.à r.l.

Art. 5. The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred within the same municipality by a resolution of the sole manager or the board of managers as the case may be. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by a resolution of the sole manager or the board of managers.

In the event that the sole manager or the board of managers determines that extraordinary political or military events have occurred or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg corporation.

B. - Share capital, Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five (EUR 25.-) each.

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholder(s) adopted in the manner required for the amendment of these articles of incorporation.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The Company will recognize only one holder per share.

Art. 8. The Company's shares are freely transferable among shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

Art. 9. The bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

Art. 10. Neither creditors, nor assigns may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

C. - Debt securities

Art. 11. The managers of the Company may decide, in relation to any Compartment, to issue any kind of debt instruments, the terms and condition of which shall be set forth in the relevant terms and conditions.

D. - Management

Art. 12. The Company is managed by a sole manager or if there are more than one manager by a board of managers composed of two or more managers who need not to be shareholders. The manager(s) is (are) appointed by a resolution of the shareholder(s) which sets the term of (its) their office.

The manager(s) may be dismissed at any time ad nutum (without any reason).

Art. 13. All powers not expressly reserved by the Law or the present articles of incorporation to the general meeting of shareholders fall within the competence of the sole manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's purpose.

General powers may be delegated to two or more agents, either shareholders or not, whereas specific powers may be delegated for determined matters to one or more agents by the sole manager, or if there are more than one manager, by the board of managers of the Company.

Art. 14. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by the manager(s) present or represented at the meeting. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the manager(s) present or represented at the meeting.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

In cases of urgency, circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 15. The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager, or if there are more than one manager, by the joint signature of two managers of the Company, or, as the case may be, (i) by the joint signature(s) of any persons to whom general power has been validly delegated in accordance with article 13 of these Articles or (ii) by the joint or single signature(s) of any persons to whom specific powers has been validly delegated in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 16. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Securitisation Law and Companies Law.

Art. 17. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

E. - Independent auditor

Art. 18. The accounting data related in the annual report of the Company shall be examined by an independent auditor (réviseur d'entreprises) appointed by the manager(s) and remunerated by the Company.

The independent auditor shall fulfil all duties prescribed by the Companies Law and the Securitisation Law.

F. - Decisions of the sole shareholder, Collective decisions of the shareholders

Art. 19. Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 20. Collective decisions are only validly taken in so far they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

Art. 21. The sole shareholder exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the Companies Law.

G. - Financial year, Annual accounts, Distribution of profits

Art. 22. The Company's year commences on the first of January and ends on the 31 of December of each year.

Art. 23. Each year on the 31 December, the accounts are closed and the sole manager or the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 24. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company, as stated in article 6 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in article 6 hereof.

The general meeting of shareholder(s) shall determine how the balance of net profits shall be disposed of and from time to time shall declare, or authorise the manager(s) to pay, dividends and distributions in respect of such amounts.

Payments of distributions shall be made to the shareholders at their addresses in the register of shareholders. Distributions may be paid in such currency and at such time and place that the sole manager or if there are more than one by the board of managers shall determine from time to time.

Interim dividends may be distributed in compliance with the terms and conditions provided for by the Companies Law on the basis of a statement of accounts prepared by the sole manager or the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by the Companies Law or by these articles of incorporation.

The general meeting of shareholders may decide to distribute stock dividends in lieu of cash dividends upon such terms and conditions as prescribed by the general meeting.

H. - Dissolution, Liquidation

Art. 25. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them.

Art. 26. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the Securitisation Law and the Companies Law amendments thereto.

Subscription and payment

All five hundred (500) shares have been subscribed as follows:

| | |
|--|------------|
| 1. APOLLO EUROPEAN REAL ESTATE FUND II LP, prenamed, four hundred and five shares. | 405 shares |
| 2. APOLLO EUROPEAN REAL ESTATE FUND II (EURO) LP, prenamed, ninety-five shares. | 95 shares |
| Total: five hundred shares. | 500 shares |

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is as of now available to the Company, as it has been proved to the undersigned notary.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31 December 2005.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately four thousand Euro (4,000.- EUR).

Extraordinary general meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the appearing party, representing the entire subscribed capital and exercising the powers of the meeting, passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at L-2520 Luxembourg, 21, allée Scheffer.
2. The following persons are appointed managers of the Company:
 - Mrs. Anne Delord, director, with professional address at 21, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg,
 - Mr. Richard James, director, with professional address at Liscartan House, 127, Sloane Street, London SW1X 9BA, UK,
 - LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., having its registered office at 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg.
3. The term of office of the managers is set for an unlimited period of time.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, the said persons appearing signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le treize juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché du Luxembourg.

Ont comparu:

1. APOLLO EUROPEAN REAL ESTATE FUND II LP, ayant son siège social à 2711 Centerville Road, C/o Corporation Service Company, Wilmington, 19808, Delaware, USA,

2. APOLLO EUROPEAN REAL ESTATE FUND II (EURO) LP, ayant son siège social à C/o Paul Hastings, 88, Wood Street, Londres EC2V 7AJ, Royaume-Uni,

Les deux ici représentées par LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., ayant son siège social à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, elle-même représentée par Monsieur Guillaume Martin-Saudax, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg et Monsieur Fabrice Geimer, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en leurs qualités respectives de fondés de pouvoirs A et B,

en vertu de deux procurations sous seing privé données le 11 juillet 2005.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par les mandataires des comparants et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquelles comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elles déclarent constituer et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

A. - Objet, Durée, Dénomination, Siège

Art. 1^{er}. Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui pourront devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée (la «Société») qui aura le statut d'une société de titrisation conformément à la loi du 22 mars 2004 sur la titrisation (la «Loi sur la Titrisation») et sera régie par la Loi sur la Titrisation, la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi sur les sociétés commerciales»), ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet exclusif de conclure une ou plusieurs opérations de titrisation conformément à la Loi sur la Titrisation et la Société pourra, dans ce contexte, assumer les risques, existants ou futurs, liés à la possession d'actifs mobiliers ou immobiliers, tangibles ou intangibles, ainsi que les risques résultants des obligations assumées par des tiers ou relatifs à toutes ou partie des activités de tiers, dans une ou plusieurs opérations ou de façon régulière. La Société assumera ces risques en acquérant des actifs, en garantissant des obligations ou en s'engageant par tout autre moyen. Elle pourra également, dans les limites prévues par la loi et par les présents statuts, céder ou disposer des créances et actifs qu'elle détient, présents ou futurs, dans une ou plusieurs opérations ou de façon régulière.

La Société pourra, dans ce même contexte, acquérir, disposer et investir dans des prêts, valeurs mobilières, titres, actifs, obligations, billets à ordre, avances, actions, bons de souscriptions, intérêts financiers et autres sûretés. La Société peut accessoirement octroyer des gages et d'autres garanties et sûretés, de quelque nature que ce soit, à toute entité luxembourgeoise ou étrangère impliquée dans une telle opération de titrisation et conduire, de manière accessoire, des opérations de prêt de titres.

La Société pourra effectuer tous investissements ou opérations de nature légale, commerciale, technique ou financière, et en général, toutes transactions nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet, ainsi que toutes opérations facilitant directement ou indirectement l'accomplissement de son objet dans tous les domaines décrits ci-dessus. Les actifs de la Société ne pourront être cédés qu'en conformité avec les dispositions régissant les titres émis en vue de financer l'acquisition de tels biens.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de APOLLO FIP, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il peut être transféré dans la même commune par décision du gérant unique ou du conseil de gérance selon le cas. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays par décision du gérant unique ou du conseil de gérance.

Au cas où le gérant unique ou le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

B. - Capital social, Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cent cinq (500) parts sociales, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par résolution des associés suivant la manière requise pour une modification de ces statuts.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune des parts sociales.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 9. La faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

Art. 10. Les créanciers ou ayants-droit ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

C. - Titres de dette

Art. 11. Les gérants de la Société pourront décider, en relation avec tout Compartiment, d'émettre toute sorte d'instruments de dette, dont les termes et conditions seront fixés dans les termes et conditions y relatifs.

D. - Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par le conseil de gérance composé de deux ou plusieurs gérants, qui ne sont pas nécessairement des associés. Le ou les gérant(s) sont nommés par l'assemblée générale des associés, laquelle fixe la durée de leur(s) mandat(s).

Le(s) gérant(s) est / sont librement et à tout moment révocable(s) ad nutum (sans cause).

Art. 13. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi sur les sociétés commerciales ou par les présents statuts à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants du conseil de gérance, qui est investi des pouvoirs les plus larges pour réaliser et ratifier les actes d'administration et de disposition dans les limites de l'objet social de la Société.

Des pouvoirs généraux peuvent être délégués à deux ou plusieurs mandataires, associés ou non, tandis que des pouvoirs spéciaux peuvent être délégués sur des matières particulières à un ou plusieurs mandataires, par le gérant unique, ou s'il a plusieurs gérants, par le conseil de gérance de la Société.

Art. 14. Le conseil de gérance se réunira chaque fois que les intérêts de la Société l'exigent, ou sur la demande de tout gérant au lieu indiqué dans la convocation.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans la convocation.

Une telle convocation n'est pas requise si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés à la réunion et qu'ils déclarent en avoir été dûment informés, et qu'ils ont pris connaissance de l'ordre du jour. Il peut être passé outre à la convocation si chaque membre du conseil de gérance de la Société donne son accord par écrit, que ce soit sous la forme d'un original, d'un télégramme, telex, télécopie ou e-mail.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises à la majorité des voix émises. Les décisions du conseil de gérance seront enregistrées dans des procès-verbaux signés par le(s) gérant(s) présents ou représentés à la réunion. Des copies ou extraits de ces procès-verbaux susceptibles d'être produits en justice ou autrement devront être signés par le(s) gérant(s) présents ou représentés à la réunion.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par visioconférence ou par d'autres moyens de communication similaires de manière à ce que toutes les personnes prenant part à cette réunion puissent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

En cas d'urgence, les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront valables et engageront la Société de la même manière que les décisions prises par une réunion du conseil de gérance valablement convoquée et tenue. De telles signatures peuvent figurer sur un document unique ou sur plusieurs copies identiques de cette résolution, et peuvent être produites par lettre ou télécopie.

Art. 15. La Société est engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, lorsqu'il y a plusieurs gérants, par la signature conjointe de deux gérants de la Société, ou, selon le cas de figure, (i) par les signatures conjointes de toute(s) personne(s) à laquelle des pouvoirs généraux de signature auront été délégués par le conseil de gérance en accord avec l'article 13 des présents statuts ou (ii) par les signatures conjointes ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle des pouvoirs spéciaux de signature auront été délégués en accord avec l'article 14 des présents statuts.

Art. 16. Le ou les gérant(s) ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 17. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

E. - Le réviseur d'entreprises

Art. 18. Les données comptables liées au rapport annuel de la Société seront examinées par un réviseur d'entreprises nommé par le(s) gérant(s) et rémunéré par la Société.

Le réviseur d'entreprises accomplira toutes les fonctions qui lui sont attribuées par la Loi sur les sociétés commerciales et par la Loi sur la Titrisation.

F. - Décisions de l'associé unique, Décisions collectives des associés

Art. 19. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 20. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 21. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la Loi sur les sociétés commerciales.

G. - Année sociale, Bilan, Répartition

Art. 22. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 23. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 24. Sur le bénéfice net, il est prélevé 5% (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne 10% (dix pour cent) du capital social, auquel cas ce prélèvement ne sera plus obligatoire conformément à l'article 6 des présents statuts ou tel qu'augmenté ou réduit périodiquement, conformément à l'article 6 des présents statuts.

L'assemblée générale des associés détermine l'affectation des bénéfices nets et, périodiquement, procède ou autorise le(s) gérant(s) à payer des dividendes et distributions dans la limite de ces bénéfices.

Le paiement de distributions se fera aux associés à leurs adresses figurant sur le registre des associés. Les distributions seront payées en la devise et au moment et lieu que le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera périodiquement.

Des acomptes sur dividendes pourront être distribués, conformément aux termes et conditions prévus par la Loi sur les sociétés commerciales, sur base d'un bilan préparé par le(s) gérants et faisant ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne pourra excéder les profits réalisés correspondant depuis la fin de la dernière année fiscale, augmenté des profits reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des montants à attribuer à une réserve qui sera constituée par la Loi sur les Sociétés ou par les présents statuts.

L'assemblée générale des associés pourra décider de distribuer des dividendes en actions au lieu de dividendes en espèces selon les conditions requises par l'assemblée générale.

H. - Dissolution, Liquidation

Art. 25. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par le ou les gérant(s) en fonction, ou par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf disposition contraire, le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif de la Société.

Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du paiement du passif sera distribué aux associés proportionnellement au nombre d'actions qu'ils détiennent dans la Société.

Art. 26. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la Loi sur la Titrisation ou la Loi sur les sociétés commerciales.

Souscription et libération

L'intégralité des cinq cents (500) parts sociales a été souscrite comme suit:

| | |
|---|--------------------|
| 1. APOLLO EUROPEAN REAL ESTATE FUND II LP, préqualifiée, quatre cent cinq parts sociales | 405 parts sociales |
| 2. APOLLO EUROPEAN REAL ESTATE FUND II (EURO) LP, préqualifiée, quatre-vingt-quinze parts sociales | 95 parts sociales |
| Total: cinq cents parts sociales | 500 parts sociales |

Les parts sociales ainsi souscrites ont été intégralement libérées, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2005.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution à environ quatre mille euros (4.000,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant l'intégralité du capital social et exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi à L-2520 Luxembourg, 21, allée Scheffer.

2. Les personnes suivantes ont été nommées comme gérants:

- Madame Anne Delord, administrateur, avec adresse professionnelle à 21, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg,

- Monsieur Richard James, administrateur, avec adresse professionnelle à Liscartan House, 127, Sloane Street, Londres SW1X 9BA, Royaume-Uni,

- LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., ayant son siège social à 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg.

3. Le mandat des gérants est établi pour une durée indéterminée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent acte qu'à la requête de la personne comparante, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. Martin-Saudax, F. Geimer, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 22 juillet 2005, vol. 432, fol. 50, case 1. – Reçu 1.250 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 25 juillet 2005.

H. Hellinckx.

(069989.3/242/380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2005.

LADUREE INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 105.003.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2005, réf. LSO-BG07655, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2005.

Pour LADUREE INTERNATIONAL, S.à r.l.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(066188.3/536/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2005.

LADUREE INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 105.003.

Le bilan des comptes arrêté au 30 juin 2005 en vue du transfert du siège hors Luxembourg, enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2005, réf. LSO-BG07656, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2005.

Pour LADUREE INTERNATIONAL, S.à r.l.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(066189.3/536/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2005.

AMP CAPITAL INVESTORS (LUXEMBOURG NO. 2), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 110.170.

STATUTES

In the year two thousand and five, on the twenty-ninth day of July.

Before Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

AMP CAPITAL INVESTORS LIMITED, a corporation incorporated and organized under the laws of Australia, having its registered office at Level 24, AMP Building, 33 Alfred Street, Sydney NSW 2000 (Australia), registered in Australia ABN 59 001 777 591, as Trustee of the AMP Capital European High Yield Debt Fund,

duly represented by Mr Steven Curfs, lawyer, with professional address in Luxembourg, 1, allée Scheffer, by virtue of a proxy given in Sydney (Australia), on July 19, 2005.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration**Art. 1. Name**

There exists a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) under the name AMP CAPITAL INVESTORS (LUXEMBOURG NO. 2), S.à r.l. (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10 August 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Company Law) and the law of 22 March 2004 on securitisation (the Securitisation Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

Art. 2. Registered office

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office of the Company may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the board of managers (as used in these Articles, «board of managers» means the sole manager if the said board consists of a single manager only) of the Company. The registered office may further be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders (as used in these Articles, «general meeting of shareholders» means the sole shareholder if there is no more than one shareholder) adopted in the manner required for the amendment of these Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers of the Company. Where the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Purpose

3.1. The Company may enter into any type of securitisation transactions within the meaning of the Securitization Law. It may in particular acquire or invest in loans, stock, shares and other securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. The Company may further issue shares, notes, bonds and any kind of debt and/or equity securities whose value or yield is linked to specific Compartments (as defined below), assets or risks, or whose repayment is subject to the repayment of other instruments, certain claims or certain categories of shares.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer and lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company.

3.3. The Company may give guarantees and grant pledges, mortgages or any other types of security interests over all or some of its assets within the limits of the Securitisation Law.

3.4. The Company may freely dispose of, and assign, its assets on such terms as determined by the board or managers, provided however that where such assets are related to one or more specific Compartments of the Company, such assets may only be assigned on the terms and subject to the conditions set out in resolutions of the board of managers creating such Compartment or Compartments, as such resolutions may be amended from time to time.

3.5. The Company may generally employ any techniques and utilize any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit risk, currency fluctuations, interest rate fluctuations and other risks.

3.6. The Company may carry out any commercial or financial transactions which relate directly or indirectly to the foregoing objects.

Art. 4. Duration

4.1. The duration of the Company is unlimited.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or other similar event affecting one or more of its shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital

5.1. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (12,500 EUR) represented by twenty-five (25) shares, each share being in registered form and having a par value of five hundred Euro (500 EUR). All shares have been subscribed and are fully paid-up.

5.2. The shares issued may be expressed as being exclusively related to one or more specific Compartments of the Company by a resolution of the board of managers in accordance with article 7 below. All shares which have been allocated to one or more specific compartments of the Company are redeemable shares. The redemption of the shares of a given Compartment can only be made by using sums available for distribution in accordance with the Companies Law (distributable funds including the share premium account) and which are the proceeds of the partial or total disposal and/or other income of the relevant Compartment. The shares that have been redeemed shall be immediately suspended and as such bear no voting rights, and shall have no rights to receive any dividends or liquidation proceeds. The shareholders agree that the redemption of the shares of a given Compartment made in accordance with the provisions hereof respects their right to equal treatment by the Company.

The redemption price of the shares of a given Compartment (the Redemption Price) is calculated by the board of managers or by such person appointed by the board of managers on the basis of the net asset value of the corresponding Compartment. The Redemption Price may be paid either in form of a cash distribution or of a distribution in kind or one part in cash and one part in kind.

The net asset value of the shares of a given Compartment shall be expressed as a per share figure and shall be determined in respect of any valuation day by dividing the net assets of this Compartment, being the fair market value of the underlying assets of this Compartment less the liabilities attached to the Compartment at close of business on that day, by the number of shares of a given Compartment then issued at such close of business. The fair market value of the underlying assets of the Compartment may be further defined on such other basis as the board of managers determines to be fair and reasonable. In the absence of any bad faith, gross negligence or overt error, any decision taken by the board of managers with respect to the calculation of the Redemption Price shall be conclusive and binding on the Company and on its present, past and future shareholders.

5.3. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or more times by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for amendment of these Articles. Shares issued by the Company may be expressed as being exclusively related to one or more specific Compartments of the Company.

Art. 6. Shares

6.1. Without prejudice to the provisions of articles 7 and 16 below, each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners must appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among shareholders or, if there is no more than one shareholder, to third parties. If the company has more than one shareholder, the transfer of shares to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company. A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code. For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Company Law.

6.4. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Company Law and may be examined by each shareholder who so requests.

Art. 7. Compartments

7.1. The board of managers may create one or more compartments within the Company (the Compartment or the Compartments). Each Compartment shall, unless otherwise provided for in the resolution of the board of managers creating such Compartment, correspond to a distinct part of the assets and liabilities of the Company. The resolution of the board of managers creating one or more Compartments, or amending the same, shall be binding as of the date of such resolutions against any third party.

7.2. As between shareholders and creditors, each Compartment of the Company shall be treated as a separate entity. Rights of shareholders and creditors of the Company that (i) have, when coming into existence, been designated as relating to a Compartment or (ii) have arisen in connection with the creation, the operation or the liquidation of a Compartment are, except if otherwise provided for in the resolution of the board of managers having created the relevant Compartment, strictly limited to the assets of that Compartment and the assets of that Compartment shall be exclusively available to satisfy such shareholders and creditors. Creditors and shareholders of the Company whose rights are not related to a specific Compartment shall have no rights to the assets of any Compartment.

7.3. Unless otherwise provided for in the resolution of the board of managers having created a specific Compartment, no resolutions of the board of managers may be taken to amend the resolution having created such Compartment or to take any other decision directly affecting the rights of the shareholders or creditors whose rights relate to such Compartment, including any decision to liquidate the shares related to such Compartment, without the prior approval of the shareholders or creditors whose rights relate to the relevant Compartment. Any decisions of the board of managers taken in breach of this article shall be void. By derogation, the redemption of shares in accordance with article 5.2. can be decided by a decision of the sole board of managers.

7.4. Each Compartment of the Company may be separately liquidated without such liquidation resulting in the liquidation of another Compartment or of the Company itself.

7.5. Where pursuant to article 7.3. above, the prior approval of the shareholders of a specific Compartment is required, the majority requirements set forth in article 14 below apply. Where the prior approval of the creditors of a specific Compartment is required, the majority requirements set forth in either the board resolution creating such Compartment or the issuing documents relating to the securities of such Compartment apply.

III. Management - Representation

Art. 8. Board of managers

8.1. The Company shall be managed by one or more managers appointed by a resolution of the general meeting of shareholders which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. Managers need not be shareholders.

8.2. The managers may be dismissed at any time without cause (ad nutum).

Art. 9. Powers of the board of managers

9.1. All powers not expressly reserved by the Company Law or these Articles to the general meeting of shareholders shall fall within the competence of the board of managers, which shall be empowered to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object and the provisions of the Securitisation Law.

9.2. Special and limited powers may be delegated for specified matters to one or more agents, whether shareholders or not, by any two managers of the Company.

Art. 10. Procedure

10.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

10.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

10.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state that they were duly informed and had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by a consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

10.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

10.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are valid if approved by a majority of the votes cast. Resolutions of the board of managers shall be recorded in minutes signed by all managers present or represented at the meeting.

10.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. Participation in a meeting by such means is deemed to constitute participation in person at such meeting.

10.7. Circular resolutions signed by all managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple counterparts of identical minutes and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 11. Representation

The Company shall be bound towards third parties in all matters by the single signature of any manager of the Company or by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 9.2. of these Articles.

Art. 12. Liability of the managers

The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company provided that such commitment is in compliance with these Articles and with applicable laws.

IV. General meetings

Art. 13. General meetings of the shareholders of the Company

13.1. If the Company is owned by a sole shareholder, such shareholder shall have all powers conferred by the Company Law to the general meeting of shareholders.

13.2. If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of shareholders may be taken without a meeting by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the resolution. Signatures of shareholders may appear on a single document or on multiple counterparts of an identical resolution and may be evidenced by original or facsimile signature. Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

13.3. Each share is entitled to one vote, except that with regard to shares which do not have an equal value, the voting rights attached to such shares shall be proportionate to the portion of the share capital represented by such shares of non equal value.

13.4. Collective decisions in respect of matters relating to the Company in general are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than one half of the share capital of the Company. However, resolutions

to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

Art. 14. General meetings of holders of shares relating to a specific Compartment

14.1. The holders of shares of the Company relating to a specific Compartment of the Company may, at any time, hold general meetings to decide on any matters which relate exclusively to such Compartment.

14.2. The holders of shares of the Company relating to other Compartments of the Company or the holders of shares relating to the Company and not related to a specific Compartment of the Company may attend, but shall not be entitled to vote at such meetings.

14.3. The provisions of article 13 shall apply mutatis mutandis to the general meetings of holders of shares relating to a specific Compartment. Decisions affecting the rights of holders of shares of a specific Compartment or deciding upon the liquidation of the Compartment are subject to the affirmative vote of the majority of holders of shares representing at least three quarters of the shares relating to such Compartment.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 15. Annual accounts

15.1. The financial year of the Company shall begin on January 1st of each year and end on December 31st of the same year.

15.2. Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's accounts shall be established, and the board of managers shall prepare a balance sheet setting out the Company's assets and liabilities and the profit and loss accounts.

15.3. On separate accounts (in addition to the accounts held by the Company in accordance with the Company Law and normal accounting practice), the board of managers shall determine at the end of each financial year, a result of each Compartment to be determined as follows:

The result of each Compartment will consist in the balance of all income, profits or other receipts paid or due in any other manner in relation to the relevant Compartment (including capital gains, liquidation surplus, dividend distribution) and the amount of the expenses, losses, taxes and other transfers of funds incurred by the Company during its exercise and which can regularly and reasonably be attributed to the management and operation of such Compartments (including fees, costs, corporate income tax on capital gain, expenses relating to dividend distribution).

The shareholders will approve such separate accounts simultaneously with the accounts held by the Company in accordance with the Company Law and normal practice.

15.4. All income and expenses not attributed to any specific Compartment shall be allocated to all the Compartments of the Company on a pro rata basis of the shares issued in each Compartment or other reasonable manner determined by the board of managers.

15.5. The accounts of Company shall be audited by an independent auditor to be appointed by the board of managers.

Art. 16. Allocation of Profits

16.1. The gross profits of the Company as stated in its annual accounts, after deduction of general expenses and amortisation, shall constitute the Company's net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company shall be annually allocated to the statutory reserve, until the reserve is equal to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

16.2. The remainder of the Company's net profits made on the level of a specific Compartment as shown in the separate accounts shall be distributed as dividends to the shareholders of the corresponding Compartment. Any net profits which at the end of a given financial year have not been declared (and not been distributed) as dividend payable shall continue to accrue to the sole benefit of the holders of the shares of the relevant Compartment and will be available for distribution as a dividend at a later stage or at the liquidation of the relevant Compartment. Annual net profits which are not allocable to a specific Compartment shall be distributed to the shareholders in proportion to their share holding in the Company.

16.3. The board of managers may decide to pay interim dividends to the shareholders of a specific Compartment (i) on the basis of a statement of accounts, established by the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution in the relevant Compartment, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits deriving from the relevant Compartment since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve and (ii) subject to the prior decision of the holders of shares relating to the relevant Compartment. The general meeting of shareholders may decide to distribute stock dividends in lieu of cash dividends upon such terms and conditions as decided by the general meeting.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 17. Dissolution - Liquidation

17.1. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or more liquidators who need not be shareholders, appointed by resolution of the general meeting of shareholders, which will determine the powers and remuneration of the liquidators. Unless otherwise provided in the resolution of the shareholder(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers available under applicable law for the realisation of assets and payment of the liabilities of the Company. Any liquidation of the Company must be conducted in accordance with article 7 on a Compartment by Compartment basis.

17.2. The surplus resulting from the realisation of assets and payment of the liabilities of the Company on a Compartment by Compartment basis shall be distributed to the shareholders in proportion to the shares of each Compartment held by them.

VII. General provision

Art. 18.

Reference is made to the provisions of the applicable Company Law and the Securitisation Law of 22 March 2004 for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and end on December 31, 2005.

Subscription - Payment

The Articles having thus been established, AMP CAPITAL INVESTORS LIMITED, previously named and represented as stated here above, declares to have subscribed to the whole share capital of the Company and to have fully paid up all of the twenty-five (25) issued shares by a contribution in cash for an amount of twelve thousand five hundred Euro (12,500 EUR), which is now at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which must be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately 4,600 EUR.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately following the incorporation of the Company, the sole shareholder, representing the entirety of the subscribed share capital of the Company, passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

- Mr Andrew Ross Jones, funds manager, born in Sydney (Australia) on March 26, 1965, residing at 112, Murreverie Road, North Bondi, NSW 2026 (Australia);
- Mr Kevin Talbot, born in Melbourne (Australia) on January 14, 1955, residing at 4A, Stanhope Road, Killara, NSW 2071 (Australia);
- Mr Bart Zech, born in Putten (the Netherlands) on September 5, 1969, with professional address at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The registered office of the Company is set at 12, rue Leon Thyès, L- 2636 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by surname, given name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the French version:

L'an deux mille cinq, le vingt-neuf juillet.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

AMP CAPITAL INVESTORS LIMITED, une société constituée et organisée sous les lois de l'Australie, avec siège social à Level 24, AMP Building, 33 Alfred Street, Sydney NSW 2000 (Australie), immatriculée en Australie sous le numéro ABN 59 001 777 591, agissant en tant que fiduciaire de AMP Capital European High Yield Debt Fund;

dûment représentée par M. Steven Curfs, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 1, allée Scheffer, en vertu d'une procuration donnée à Sydney (Australie) le 19 juillet 2005.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les Statuts comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination

Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination de AMP CAPITAL INVESTORS (LUXEMBOURG NO. 2), S.à r.l. (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi sur les Sociétés) et par la loi du 22 mars 2004 sur la titrisation (la Loi sur la Titrisation), ainsi que par les présents Statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision du conseil de gérance de la Société (dans ces Statuts, «conseil de gérance» désigne le gérant si ledit conseil ne se compose que d'un seul gérant). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'assemblée générale des associés (dans ces Statuts, «assemblée générale des associés» désigne l'associé unique lorsque la Société n'a qu'un seul associé) délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par simple décision du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Dans les cas où le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires

d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire de siège, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet Social

3.1. La Société pourra entrer dans tout type de transactions de titrisation conformément à la Loi sur la Titrisation. En particulier, elle pourra acquérir ou investir dans tous titres, parts sociales et autres valeurs mobilières, obligations, billets à ordre, emprunts obligataires, droits, participations, certificats de dépôt et tous autres titres de créance et, plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée de quelque nature qu'elle soit. La Société pourra également émettre des actions, obligations et toute sorte d'emprunt, dont la valeur ou le rendement est lié à des Compartiments spécifiques (comme définis ci-dessous), des actifs ou risques, et dont le remboursement est subordonné au remboursement d'autres instruments, créances ou certaines catégories de parts sociales.

3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit, à l'exception d'un appel public à l'épargne et pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions de titres de créance ou de capital à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société.

3.3. La Société pourra octroyer des garanties et accorder des gages, hypothèques et autres sécurités sur tout ou partie de ses avoirs dans les limites de la Loi sur la Titrisation.

3.4. La Société peut librement disposer et assigner ses avoirs dans les termes définis par le conseil de gérance, à condition toutefois que de tels avoirs soient reliés à un ou plusieurs Compartiments de la Société, et que de tels avoirs soient seulement assignés selon les termes et conditions exposés dans les résolutions du conseil de gérance créant tel Compartiment ou Compartiments, dans la mesure où de telles résolutions peuvent être modifiées par la suite.

3.5. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à protéger la Société contre les risques de crédit, de change, de taux d'intérêt et autres risques.

3.6. La Société peut accomplir toutes transactions commerciales ou financières qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social.

Art. 4. Durée

4.1. La Société est établie pour une période indéterminée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital

5.1. Le capital social souscrit est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500 EUR) représenté par vingt-cinq (25) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de cinq cents euros (500 EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Les parts sociales ainsi émises peuvent être identifiées comme se rapportant exclusivement à un ou plusieurs Compartiments de la Société par décision du conseil de gérance conformément à l'article 7 ci-dessous. Toutes les parts sociales ainsi attribuées à un ou plusieurs Compartiments spécifiques de la Société sont des parts rachetables. Le rachat des parts d'un Compartiment particulier ne peut être fait qu'au moyen des sommes disponibles pour être distribuées conformément à la Loi des Sociétés (ces sommes distribuables comprenant la prime d'émission) et qui proviennent de la disposition totale ou partielle d'actifs, et/ou d'autres revenus du Compartiment en question. Les parts sociales ainsi rachetées seront immédiatement suspendues et n'auront pas le droit de vote ni le droit de recevoir des dividendes ou des distributions de liquidation. Les associés reconnaissent que le rachat de parts d'un Compartiment particulier effectué en conformité avec les dispositions qui précèdent ne mettent pas en cause leurs droits au traitement égal par la Société.

Le prix de rachat des parts d'un Compartiment particulier (le Prix de Rachat), sera calculé par le conseil de gérance ou par une personne désignée par le conseil de gérance sur base de la valeur d'actif net du Compartiment correspondant. Le prix de rachat peut être payé soit sous forme d'un paiement en espèces, soit en nature, soit partiellement en espèces et partiellement en nature.

La valeur d'actif net des parts d'un Compartiment particulier sera exprimée par part et sera déterminée en divisant les actifs nets de ce Compartiment au jour de l'évaluation, c'est-à-dire la valeur de marché des actifs sous-jacents de ce Compartiment moins les passifs rattachés à ce Compartiment à la fin de ce jour, par le nombre de parts émises dans le Compartiment en question à la fin de ce même jour. La valeur de marché des actifs sous-jacents du Compartiment peut être déterminée plus amplement sur base de tout autre critère que le conseil de gérance considère comme étant juste et raisonnable. En l'absence de mauvaise foi, faute grave ou erreur manifeste, toute décision prise par le conseil de gérance en relation avec le calcul du prix de rachat sera définitive et contraignante pour la Société ainsi que pour ses associés actuels, passés et futurs.

5.3. Le capital social souscrit de la Société pourra être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des associés de la Société statuant comme en matière de modification des Statuts. Les actions émises par la Société peuvent être expressément attribuées à un ou plusieurs Compartiments de la Société.

Art. 6. Parts sociales

6.1. Sans préjudice des dispositions des articles 7 et 16 ci-dessous, chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfiques de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers. En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil. Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi sur les Sociétés.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi sur les Sociétés où il pourra être consulté par chaque associé.

Art. 7. Compartiments

7.1. Le conseil de gérance pourra créer un ou plusieurs compartiments au sein de la Société (chacun un Compartiment et s'il y en a plus d'un, ensemble les Compartiments). Chaque Compartiment devra, sauf disposition contraire dans les résolutions du conseil de gérance créant un tel Compartiment, correspondre à une partie distincte de l'actif et du passif de la Société. Les résolutions du conseil de gérance créant un ou plusieurs Compartiments, ainsi que toutes modifications subséquentes, seront opposables aux tiers, à compter de la date de ces résolutions.

7.2. Entre les associés et les créanciers, chaque Compartiment de la Société devra être traité comme une entité séparée. Les droits des associés et créanciers de la Société qui (i) lorsqu'ils sont entrés en existence, ont été désignés comme rattachés à un Compartiment ou (ii) sont nés de la création, du fonctionnement ou de la mise en liquidation d'un Compartiment, sont, sauf disposition contraire dans les résolutions du conseil de gérance ayant créé un tel Compartiment, strictement limités aux biens de ce Compartiment et les biens de tel Compartiment seront exclusivement disponibles pour satisfaire ces associés et créanciers. Les créanciers et associés de la Société dont les droits ne sont pas spécifiquement rattachés à un Compartiment déterminé de la Société n'auront aucun droit sur les biens des Compartiments.

7.3. Sauf disposition contraire dans les résolutions du conseil de gérance ayant créé un tel Compartiment, aucune résolution du conseil de gérance ne pourra être prise afin de modifier les résolutions ayant créé un tel Compartiment ou afin de prendre toute autre décision affectant directement les droits des associés ou créanciers dont les droits sont rattachés à un tel Compartiment, notamment les décisions de liquider ou de racheter les parts liées à un Compartiment, sans le consentement préalable des associés ou créanciers dont les droits sont rattachés à ce Compartiment. Toute décision prise par le conseil de gérance en violation de ces Statuts sera nulle et non avenue. Par dérogation, une décision en ce qui concerne un rachat de parts sociales conformément à l'article 5.2. peut être prise par le conseil de gérance.

7.4. Chaque Compartiment de la Société pourra être liquidé séparément sans que cette liquidation n'entraîne la liquidation d'un autre Compartiment ou de la Société elle-même.

7.5. Dans les cas où en vertu de l'article 7.3. ci-dessus, le consentement préalable des associés d'un Compartiment déterminé est requis, les règles de majorité de l'article 14 ci-dessous s'appliquent. Dans les cas où le consentement préalable des créanciers d'un Compartiment déterminé est requis, les conditions de majorité déterminées dans les résolutions du conseil de gérance ayant créé un tel Compartiment, ou les documents d'émission des titres d'un tel Compartiment, s'appliquent.

III. Gérance - Représentation

Art. 8. Conseil de Gérance

8.1. La Société est gérée par un conseil de gérance composé d'un ou de plusieurs gérant(s) nommés et désignés comme gérants par résolution de l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont désignés, ils constituent un conseil de gérance. Les gérants ne sont pas nécessairement des associés.

8.2. Les gérants sont révocables ad nutum en tout temps (sans raison).

Art. 9. Pouvoirs du conseil de gérance

9.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi sur les Sociétés ou les présents Statuts seront de la compétence du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social et aux dispositions de la Loi sur la Titrisation.

9.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par la signature d'au moins deux gérants de la Société.

Art. 10. Procédure

10.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

10.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

10.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

10.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

10.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

10.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

10.7. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

Art. 11. Représentation

La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature unique de tout gérant ou, le cas échéant, par les signatures individuelle ou conjointes de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 9.2. des Statuts.

Art. 12. Responsabilités des gérants

Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions des lois applicables.

IV. Assemblée générale

Art. 13. Assemblées générales des associés de la Société

13.1. Lorsque la Société est composée d'un associé unique, l'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi sur les Sociétés à l'assemblée générale des associés.

13.2. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, par télégramme, par téléfax ou courrier électronique toute autre personne ou entité comme mandataire.

13.3. Chaque part sociale donne droit à une voix, à l'exception des parts sociales dont la valeur nominale n'est pas égale, auquel cas les droits de vote sont alors proportionnels à la portion du capital social représentée par cette part sociale de valeur nominale différente.

13.4. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

Art. 14. Assemblées générales de détenteurs de parts sociales d'un Compartiment spécifique

14.1. Les détenteurs de parts sociales de la Société reliées à un Compartiment spécifique de la Société peuvent, à tout moment, tenir une assemblée générale pour décider sur des matières appartenant exclusivement à un tel Compartiment.

14.2. Les détenteurs de parts sociales de la Société reliées à tout autre Compartiment de la Société ou les détenteurs de parts sociales appartenant à la Société mais non reliées à un Compartiment spécifique de la Société pourront être présents, mais ne seront pas en droit de prendre part au vote à de telles assemblées.

14.3. Les dispositions de l'article 13 s'appliquent mutatis mutandis aux assemblées générales des détenteurs de parts sociales reliées à un Compartiment spécifique. Les décisions affectant les droits des détenteurs de parts sociales d'un Compartiment spécifique ou décidant de la liquidation du Compartiment doivent être approuvées par le vote positif de la majorité des détenteurs de parts sociales représentant au moins les trois quarts des parts sociales reliées à un tel Compartiment.

V. Exercice social - Affectation des bénéfices

Art. 15. Exercice social

15.1. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

15.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, les comptes de la Société seront établis et le conseil de gérance préparera un bilan comprenant les actifs et passifs de la Société ainsi que le compte de pertes et profits.

15.3. Dans des comptes séparés (distincts des comptes tenus par la Société conformément à la Loi sur les Sociétés et les pratiques comptables normales), le conseil de gérance déterminera à la fin de chaque exercice social le résultat de chaque Compartiment comme suit:

Le résultat de chaque Compartiment comprendra le total de tout revenu, bénéfice ou autre recette payée ou due de quelque manière en relation avec le Compartiment en question (en ce compris les plus-values, les bonis de liquidation et les distributions de dividendes) moins le total de toute dépense, perte, taxe et autre transfert de fonds subi par la

Société dans le courant de l'exercice et pouvant être attribué de façon régulière et raisonnable à la gestion et au fonctionnement des Compartiments en question (en ce compris les charges, frais, l'impôt des sociétés sur les plus-values et les dépenses relatives aux distributions de dividendes).

Les associés devront approuver ces comptes séparés simultanément avec les comptes tenus par la Société conformément à la Loi sur les Sociétés et les pratiques comptables normales.

15.4. Tout revenu et dépense non attribuable à un Compartiment spécifique seront répartis sur tous les Compartiments de la Société au prorata du nombre de parts sociales émises dans chaque Compartiment ou de toute autre manière raisonnable déterminée par le conseil de gérance.

15.5. Les comptes de la Société seront audités par un réviseur d'entreprise indépendant à nommer par le conseil de gérance.

Art. 16. Affectation des Bénéfices

16.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

16.2. Le solde des bénéfices nets de la Société réalisés au niveau d'un Compartiment spécifique, apparaissant dans les comptes séparés, sera distribué aux détenteurs de parts sociales dudit Compartiment comme dividende. Tout bénéfice net qui n'aurait pas été déclaré (et distribué) sous forme de dividende à la fin d'un exercice social donné, sera reporté pour le seul bénéfice des détenteurs de parts sociales du Compartiment en question et sera disponible pour être distribué comme dividende à une date ultérieure ou lors de la liquidation du Compartiment en question. Les bénéfices nets annuels qui ne sont pas attribuables à un Compartiment particulier seront distribués aux associés en proportion du nombre de parts de la Société qu'ils détiennent.

16.3. Le conseil de gérance peut décider du paiement de dividendes intérimaires aux détenteurs de parts sociales d'un Compartiment particulier (i) sur base d'un état financier établi par le conseil de gérance qui démontre la présence de fonds dans le Compartiment en question suffisants pour telle distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas dépasser les bénéfices réalisés dans le Compartiment en question depuis la fin du précédent exercice social à augmenter des bénéfices reportés et des réserves disponibles, et à diminuer des pertes reportées et des sommes à affecter à la réserve légale, et (ii) moyennant une décision préalable des détenteurs des parts sociales rattachées au Compartiment en question. L'assemblée générale des associés pourra décider de distribuer des dividendes en actions au lieu de dividendes en espèces selon les conditions requises par l'assemblée générale.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 17. Dissolution - Liquidation

17.1. Il sera procédé à la liquidation de la Société par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, non nécessairement associés, nommés par l'assemblée générale des associés de la Société qui déterminera les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateur(s). Sauf décision contraire de l'assemblée ou disposition légale, les liquidateurs auront les pouvoirs les plus larges pour la réalisation des actifs et le paiement des passifs des Compartiments, par application des lois relatives à la réalisation de l'actif et l'apurement du passif de la Société. Toute liquidation de la Société doit être effectuée conformément à l'article 7 sur le niveau de chaque Compartiment.

17.2. Le surplus résultant de la réalisation des actifs et le paiement des passifs de la Société sur le niveau de chaque Compartiment sera distribué aux détenteurs de parts sociales en proportion des parts qu'ils détiennent dans chaque Compartiment.

VII. Provision générale

Art. 18.

Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les Statuts seront tranchées en application de la loi sur les Sociétés et la Loi sur la Titrisation.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2005.

Souscription - Libération

Ces faits exposés, AMP CAPITAL INVESTORS LIMITED, prénommée et représentée comme dit ci-dessus, déclare avoir souscrit à l'intégralité du capital social et avoir libéré les vingt-cinq (25) parts sociales moyennant versement en espèces du montant de douze mille cinq cents euros (12.500 EUR) qui est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Estimation des frais

Le montant global des coûts, rémunérations et dépenses qui sont mis à la charge de la Société en raison de sa constitution, est estimé à 4.600 EUR.

Décisions de l'associé unique

Et aussitôt, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- M. Andrew Ross Jones, gérant de fonds, né à Sydney (Australie), le 26 mars 1965, résidant à 112, Murreverie Road, North Bondi, NSW 2026 (Australie);

- M. Kevin Talbot, né à Melbourne (Australie), le 14 janvier 1955, résidant à 4A, Stanhope Road, Killara, NSW 2071 (Australie);

- M. Bart Zech, né à Putten (Pays-Bas), le 5 septembre 1969, avec adresse professionnelle à 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2. Le siège social de la Société est établi au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Curfs, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2005, vol. 149S, fol. 52, case 11. – Reçu 1.250 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 août 2005.

P. Frieders.

(076751.3/212/581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2005.

FIDEX ASSET MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.

R. C. Luxembourg B 110.166.

STATUTES

In the year two thousand five, on eighteenth day of August.

Before us, Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, to whom remains the present deed.

There appeared the following:

1. FIVE DECEMBER INVESTMENTS LIMITED of the British Virgin Islands having its registered office at Trident Chambers P.O. Box 146, Road Town, Tortola, British Virgin Islands with Registration N° 572594,

2. PORTFOLIO CAPITAL LIMITED of the British Virgin Islands, having its registered office at Trident Chambers P.O. Box 146, Road Town, Tortola, British Virgin Islands with the Registration N° 323095,

each of them here represented by Mrs. Malika Khayati, Attorney, residing in L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains, by virtue of two proxies established on July 7th, 2005.

The said proxies, signed ne varietur by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, in the capacity in which they act, have requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a société anonyme, which they form between themselves:

Art. 1. Form, Name

There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter issued a Corporation in the form of a société anonyme, under the name of FIDEX ASSET MANAGEMENT S.A.

Art. 2. Duration

The Corporation is established for unlimited duration. The Corporation may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation as prescribed in Article 16 hereof.

Art. 3. Object

The object of the Corporation is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Corporation may also hold interests in partnerships.

The Corporation may borrow in any form and proceed to the issue of bonds, debentures as well as any other debt instruments.

In a general fashion it may grant, directly or indirectly, assistance to affiliated or group companies, take any controlling and/or supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Corporation may further carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property.

The Corporation is a corporate taxpayer subject to common tax law and does not fall in the scope of the holding company law of 31st July 1929.

Art. 4. Registered office

The registered office of the Corporation is established in Luxembourg City. The registered office may be transferred within the Grand Duchy of Luxembourg by decision of the board of directors. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors.

Art. 5. Capital - Shares and share certificates

5.1. Capital

The subscribed capital of the Corporation is set at EUR 31,000.- (thirty one thousand Euro) divided into 3,100 (three thousand and hundred) ordinary shares all with a par value of EUR 10.- (ten Euro) per share.

Besides and apart from the subscribed capital, the authorised capital of the Corporation is set at EUR 100,000.- (hundred thousand Euro) to be divided into 10,000 (ten thousand) ordinary shares all with a par value of EUR 10.- (ten Euro) per share.

The board of directors is authorised, during a period of five years, ending on 2010, to increase once or several times the subscribed capital within the limits of the authorised capital up to a total amount of EUR 100,000.- (hundred thousand Euro). Such increased amount of capital may be subscribed and issued with or without an issue premium, as the board of directors may from time to time determine. The board of directors is specially authorised to proceed to such issues without reserving for the existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares issued.

More specifically the board of directors is authorised and empowered to realise any increase of the corporate capital within the limits of the authorised share capital in one or several successive tranches, against payment in cash or in kind, by conversion of claims, integration of reserved profits or in any other manner and to determine the place and date of the issue or the successive issues, the issue price, the terms and conditions of the subscription of and paying up on the new shares.

The board of directors may delegate to any duly authorised director or officer of the Corporation, or to any other duly authorised person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amount of capital.

5.2. Shares

The shares shall be bearer or in registered form at the shareholders' choice.

The Corporation shall consider the person in whose name the shares are registered in the register of shareholders as the full owner of such shares.

Certificates stating such inscription shall be delivered to the shareholder. Transfer of registered shares shall be effected by a declaration of transfer inscribed in the register of shareholders, dated and signed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney to act therefore. Transfer may also be effected by delivering the certificate representing the share to the Corporation, duly endorsed to the transferee.

Art. 6. Increase of Capital

The capital of the Corporation may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation, as prescribed in Article 16 hereof.

Art. 7. Meetings of shareholders - General

7.1. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Corporation shall represent the entire body of shareholders of the Corporation.

The general meeting of shareholders shall have the widest powers to adopt or ratify any action relating to the Company. In particular, the general meetings of shareholders shall have competence in all matters where the board of directors, in its sole discretion, desires the formal approval of the general meeting of shareholders.

7.2. The quorum and time required by law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Corporation, unless other wise provided herein.

7.3. Each ordinary share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing or by fax or telegram or telex.

7.4. Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present and voting.

7.5. The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

7.6. If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 8. Board of directors

8.1. The Corporation shall be managed by a board of directors composed of at least three members who need not to be shareholders of the Corporation.

8.2. The directors shall be appointed at the annual general shareholders' meeting for a period of maximum six years and shall hold office until their successors are elected.

8.3. A director may be removed with or without cause and replaced at any time by resolution adopted by the shareholders.

8.4. In the event of one or more vacancies on the board of directors because of death, retirement or otherwise, the remaining directors must appoint within thirty business days one or more successors to fill such vacancies until the next meeting of shareholders.

8.5. The members of the board of directors shall not be compensated for their services as director, unless otherwise resolved by the general meeting of shareholders. The Corporation shall reimburse the directors for reasonable expenses incurred in the carrying out of their office, including reasonable travel and living expenses incurred for attending meetings on the board.

Art. 9. Procedures of meeting of the board

9.1. The board of directors may choose from among its members a chairman and a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director and who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of directors and of the shareholders.

9.2. The chairman shall preside at all meetings of shareholders and the board of directors, but in his absence the shareholders or the board of directors may appoint another chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

9.3. The board of directors shall meet upon call by the chairman or two directors at the place indicated in the convening notice. The convening notice, containing the agenda, shall be sent by letter (sent by express mail or special courier), telegram, telex or telefax to the domicile of the directors at least 10 (ten) days before the date set for the meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice and in which case notice of at least 24 hours prior to the hour set for such meeting by telefax and/or telegram shall be sufficient. This notice may be waived by the consent in writing or by fax or telegram or telex of each director. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors. All reasonable efforts will be afforded so that, sufficiently in advance of any meeting of the board each director is provided with a copy of the documents and/or materials to be discussed or passed upon by the board at such meeting.

9.4. Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by fax, or telegram or telex another director as his proxy. The use of video conferencing equipment and conference call shall be allowed and the directors using this technology shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by phone. After deliberation, votes may also be cast in writing or by fax or telegram or telex or by telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

9.5. The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors is present or represented at the meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting.

9.6. In the event that any director or officer of the corporation may have any adverse personal interest in any transaction of the corporation, such director or officer shall make known to the board of directors such personal interest and shall not consider, or vote on such transaction, and such directors', or officers' interest therein shall be reported by the board of directors to the next succeeding meeting of shareholders subject to the responsibility of the board of directors.

9.7. Resolutions signed by all the members of the Board of Directors shall have the same effect as if as resolutions taken during a Board of Directors' meeting.

9.8. The discussions of the board of directors shall be conducted in the English language.

Art. 10. Minutes of meetings of the board

10.1. The resolutions of the board of directors shall be recorded in the minutes, to be signed by the chairman (or in his absence by the chairman pro tempore who presided at such meeting) and the secretary, or by a notary public, and recorded in the corporate book.

10.2. Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, by the secretary or by two directors.

Art. 11. Powers of the board

11.1. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Corporation's interests. All powers not expressly reserved by law or by the present articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

11.2. The board of directors may delegate, with prior consent of the general meeting of shareholders, its powers to conduct the daily management and affairs of the Corporation and the representation of the Corporation for such management and affairs, to one of the members of the board of directors who shall be called the managing director. It may also confer all powers and special mandates to any person who need not to be a director, appoint and dismiss all officers and employees and determine their emoluments.

Art. 12. Binding signature

The Corporation will be bound by the joint signature of two directors of the Corporation, by the single signature of the managing director within the limits of the daily management or by the joint or single signature of any person to whom such signatory power shall have been delegated by the board of directors.

Art. 13. Statutory auditor

The operations of the Corporation shall be supervised by one or more statutory auditors as foreseen by law who need not to be shareholder. If there is more than one statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors.

Art. 14. Appropriation of profits

14.1. Legal reserve

From the annual net profits of the Corporation, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such surplus reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Corporation.

14.2. Dividends

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and may declare from time to time ordinary dividends without ever exceeding the amounts proposed by the board of directors.

Interim dividends may be distributed, subject to the conditions laid down by law, upon decision of the board of directors and report by the statutory auditors.

Art. 15. Dissolution and liquidation

In the event of dissolution of the Corporation, liquidation shall be carried out by one or several liquidators named by the meeting of shareholders affecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

Art. 16. Amendment of Articles

These Articles may be amended from time to time by a meeting of shareholders, subject to the quorum and voting requirements provided by the laws of Luxembourg.

Art. 17. Governing law

All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on Commercial Companies as amended.

Art. 18. Annual general meeting of shareholders

The annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law at the registered office of the Corporation, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting on the 15 day of the month June, at 10 a.m.

If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the board of directors, exceptional circumstances so require.

Other meetings of shareholders, ordinary and extraordinary, may be held at such place and time as may be specified in the respective notice of meetings. They may be held at the registered office or in any other place.

Art. 19. Accounting year

The accounting year of the Corporation shall begin on the first day of January and shall terminate on the last day of December of each year.

Transitional dispositions

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Corporation and shall terminate on December 31, 2005.

The first annual general meeting of shareholders shall take place in the year 2006.

Subscription

The articles of association having thus been established, the parties appearing here represented as stated here above, declare to subscribe the whole capital as follows:

| Subscriber | Number of shares | Share capital in EUR | % |
|---|------------------|-------------------------|------|
| FIVE DECEMBER INVESTMENTS LIMITED | | | |
| of Trident Chambers, prenamed | 1,550 | 15,500.- | 50% |
| PORTOFOLIO CAPITAL LIMITED | | | |
| of Trident Chambers, prenamed | 1,550 | 15,500.- | 50% |
| Total | 3,100 | 31,000.- | 100% |

All the shares have been entirely subscribed but paid up to the extent of twenty five percent (25%) by payment in cash, so that the amount of EUR 7,750.- (seven thousand seven hundred and fifty Euro) is now available to the company, evidence thereof having been given to the notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10th 1915 on commercial companies have been observed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately two thousand three hundred Euro (2,300.- EUR).

Extraordinary General Meeting

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

1. The number of directors is fixed at 3 and the number of auditors at 1.

2. The following are appointed directors:

a. Mr Carl Linde, born on December 5th, 1964 in Johannesburg (South Africa), Chief Executive Officer, residing 2nd Floor, 111 Baker Street, London W1U 6RR, United Kingdom;

b. Mrs Ralitzka Kantcheva, born on August 26th, 1975 in Sofia (Bulgaria), Manager, residing 2nd Floor, 111 Baker Street, London W1U 6RR, United Kingdom;

c. Mr Arthur Ashton, born on December 11th, 1949 in Cala (South Africa), lawyer, residing 21 Avenue Juste-Olivier, CH 1006 Lausanne, Switzerland;

Their terms of office will expire after the annual meeting of shareholders approving the 2009 balance sheet.

3. Has been appointed statutory auditor: MILKYWAY GROUP INC., having its registered office in Arango-Orillac Building, 2nd Floor, 54th Street, Panama, Republic of Panama, inscrite au registre du commerce de Microjacket sous le

numéro 443540, Document 551935. The term of office will expire after the annual meeting of shareholders approving the 2009 balance sheet.

4. The registered office of the company is established in Luxembourg, L-2018 P.O. Box 848, 3, rue des Bains.

5. The board of directors shall have the authority to delegate the daily management of the business of the company and its representation to one or more of its members.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le dix huit août.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Gérard Le-cuit, notaire de résidence à Luxembourg, lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

Ont comparu:

1. FIVE DECEMBER INVESTMENTS LIMITED of the British Virgin Islands, ayant son siège social à Trident Chambers, B.P. 146, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britannique et le numéro de registre 572594,

2. PORTFOLIO CAPITAL LIMITED of, ayant son siège social à Trident Chambers B.P. 146, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britannique et le numéro de registre 323095,

les deux ici représentées par Maître Malika Khayati, avocate, demeurant à Luxembourg, L-1212, 3, rue des Bains, en vertu de deux procurations sous seing privé données le 7 juillet 2005.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquelles comparantes, ès-qualités qu'elles agissent, ont requis du notaire instrumentant qu'il dresse l'acte constitutif d'une société anonyme qu'elles déclarent constituer entre elles et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Forme, dénomination

Il est formé, entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendront dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de FIDEX ASSET MANAGEMENT S.A.

Art. 2. Durée

La Société est constituée pour une durée illimitée. La société pourra être dissoute à tout moment en vertu d'une décision des actionnaires, dans les formes requises pour les modifications des statuts, telles que décrites à l'Article 16 ci-après.

Art. 3. Objet

L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres titres de quelque forme que ce soit, et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La société peut en outre prendre des participations dans des sociétés de personnes.

La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations, de reconnaissances de dettes ainsi que tout autre instruments de dettes.

D'une façon générale, elle peut accorder une assistance directe ou indirecte aux sociétés affiliées ou aux sociétés du groupe, prendre toutes mesures de contrôle et/ou de supervision et accomplir toute opération qui pourrait être utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers.

La Société est assujettie à l'imposition de droit commun et n'entre donc pas dans la sphère de la loi sur les sociétés holding du 31 juillet 1929.

Art. 4. Siège social

Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville. Le siège social pourra être transféré à l'intérieur du Grand-Duché de Luxembourg par décision du conseil d'administration. Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision du conseil d'administration.

Art. 5. Capital - Actions et certificats d'actions

5.1. Capital

Le capital souscrit de la Société est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille euros) divisé en 3.100 (trois mille cents) actions ordinaires toutes ayant une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros).

A côté et en sus du capital social souscrit, le capital autorisé de la Société est fixé à EUR 100.000,- (cent mille euros) divisé en 10.000 (dix mille) actions ordinaires toutes ayant une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) par action.

Le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans, prenant fin en 2010, à augmenter une ou plusieurs fois le capital social souscrit dans les limites du capital autorisé d'un montant total de EUR 100.000,- (cent mille euros). De telles augmentations de capital peuvent être souscrites et émises avec ou sans prime d'émission, suivant la décision du conseil d'administration. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions d'actions sans réserver aux actionnaires existants un droit préférentiel de souscrire les actions émises.

Plus particulièrement le conseil d'administration est autorisé et dispose du pouvoir de réaliser toute augmentation du capital social endéans les limites du capital social autorisé en une ou plusieurs tranches successives, contre paiement en espèces ou en nature, par conversion de créances, incorporation de réserves ou de toute autre manière et d'arrêter le lieu et la date pour l'émission ou les émissions successives, le prix d'émission, les modalités et conditions de la souscription et de la libération des nouvelles actions.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir le paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

5.2. Actions

Les actions seront nominatives ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La Société reconnaît les personnes au nom desquelles les actions sont enregistrées dans le registre des actionnaires comme les pleins propriétaires de ces actions.

Des certificats d'inscription nominatifs seront délivrés aux actionnaires. La cession d'actions nominatives devra être effectuée par une déclaration de cession inscrite au registre des actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par toute personne dûment mandatée à cet effet. Une cession pourra aussi être effectuée par le dépôt à la société du certificat d'actions nominatives, dûment endossé en faveur du cessionnaire.

Art. 6. Augmentation de capital

Le capital de la Société pourra être augmenté ou réduit par décision des actionnaires adoptée dans les formes requises pour les modifications des présents statuts, telles que prévues à l'Article 16 ci-après.

Art. 7. Assemblées des actionnaires - général

7.1. Chaque assemblée des actionnaires de la Société, régulièrement constituée, représente l'intégralité des actionnaires de la Société.

L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la Société. En particulier, l'assemblée générale des actionnaires sera compétente dans tous les domaines dans lesquels le conseil d'administration, à sa seule discrétion, souhaitera une approbation formelle de l'assemblée générale des actionnaires.

7.2. Le quorum et le temps requis par la loi sont applicables aux convocations et à la tenue des assemblées des actionnaires de la Société, sauf autrement prévu par les présents statuts.

7.3. Chaque action ordinaire donne droit à une voix. Un actionnaire peut agir à toute assemblée des actionnaires en désignant une autre personne comme mandataire, par écrit, par fax, par télégramme ou par télex.

7.4. Sauf stipulations contraires de la loi, les décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires dûment convoquée seront prises à la majorité simple des présents et votants.

7.5. Le conseil d'administration pourra déterminer toutes les autres conditions qui devront être remplies par les actionnaires pour pouvoir participer aux assemblées.

7.6. Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent qu'ils ont été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra se tenir sans convocation ni publication préalable.

Art. 8. Conseil d'administration

8.1. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société.

8.2. Les administrateurs seront désignés lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une période de six ans au maximum et resteront en fonction jusqu'à l'élection de leurs successeurs.

8.3. Un administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif et remplacé à n'importe quel moment sur décision adoptée par les actionnaires.

8.4. En cas de vacance d'un ou plusieurs postes d'administrateur, pour cause de décès, retraite ou autre, les administrateurs restants doivent désigner dans les trente jours ouvrables suivants, un ou plusieurs successeurs pour palier ces postes vacants, jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires.

8.5. Les membres du conseil d'administration ne seront pas rémunérés pour leurs services en tant qu'administrateur, sauf s'il en est décidé autrement par l'assemblée générale des actionnaires. La Société pourra rembourser aux administrateurs les dépenses raisonnables survenues lors de l'exécution de leur mandat, y compris les dépenses raisonnables de voyage et de logement survenus lors de la participation à des réunions du conseil d'administration.

Art. 9. Modalités de réunion du conseil d'administration

9.1. Le conseil d'administration pourra choisir parmi ses membres, un président et un vice-président. Il pourra aussi choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur, et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales.

9.2. Le président préside toutes les assemblées des actionnaires et les réunions du conseil d'administration, mais en son absence, les actionnaires ou le conseil d'administration pourront nommer un autre président pro tempore par vote à la majorité des présents à ces assemblées ou ces réunions du conseil d'administration.

9.3. Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs au lieu indiqué dans la convocation. La convocation contenant l'agenda doit être envoyée par lettre (courrier express ou courrier spécial), par fax, par télégramme ou par télex au domicile de chacun des administrateurs au moins 10 (dix) jours avant la date prévue de la réunion, sauf dans des circonstances d'urgence, dont la nature devra figurer dans la convocation, il suffira que la convocation soit envoyée au moins 24 heures avant l'heure fixée pour la réunion, par télex, et/ou télégramme. Cette convocation peut être levée par le consentement de chaque administrateur donné par écrit, par fax, télégramme ou télex. Une convocation séparée n'est pas requise pour les réunions tenues aux heures et lieux indiqués dans l'emploi du temps préalablement adopté par une décision du conseil d'administration. Tout effort raisonnable sera

fait pour que chaque administrateur obtienne suffisamment à l'avance de chaque réunion du conseil une copie des documents et/ou matériaux à discuter et/ou à approuver à cette réunion.

9.4. Chaque administrateur peut agir à toute réunion du conseil d'administration en nommant un autre administrateur, par écrit, par fax, par télégramme ou par télex, comme son mandataire. L'utilisation d'équipement pour conférences vidéo et conférences téléphoniques est autorisée et les administrateurs utilisant ces technologies sont présumés être présents et seront autorisés à voter par vidéo ou par téléphone. Après délibération, les votes pourront aussi être exprimés par écrit, télécopie, télégramme, télex ou par téléphone, dans ce dernier cas le vote doit être confirmé par écrit.

9.5. Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement, seulement si la majorité au moins des administrateurs sont présents ou représentés à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à ces réunions.

9.6. Dans le cas où un administrateur ou fondé de pouvoir de la Société pourrait avoir un intérêt personnel opposé dans une transaction de la Société, cet administrateur ou fondé de pouvoir devra faire connaître au conseil d'administration son intérêt personnel et ne pourra délibérer ou voter une telle transaction, et le conseil d'administration devra rendre compte de l'intérêt de cet administrateur ou fondé de pouvoir, à la prochaine assemblée des actionnaires sous la responsabilité du conseil d'administration.

9.7. Les résolutions signées par tous les membres du conseil d'administration auront le même effet que celles prises lors d'une réunion du conseil d'administration.

9.8. Les débats du conseil d'administration seront tenus en langue anglaise.

Art. 10. Procès-verbaux des conseils d'administration

10.1. Les résolutions du conseil d'administration seront constatées par des procès-verbaux, qui sont signées par le président (ou en son absence par le président pro tempore qui a présidé cette réunion) et par le secrétaire, ou par un notaire et seront déposées dans les livres de la Société.

10.2. Les copies et extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par le président, par le secrétaire ou par deux administrateurs.

Art. 11. Pouvoirs du conseil d'administration

11.1. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration ou de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale, tombent sous la compétence du conseil d'administration.

11.2. Le conseil d'administration pourra déléguer, avec l'accord préalable de l'assemblée des actionnaires, ses pouvoirs de gestion journalière et les affaires courantes de la Société ainsi que la représentation de la Société dans cette gestion et ces affaires, à un des membres du conseil d'administration, qui sera appelé administrateur-délégué. Il pourra en outre conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes, qui n'ont pas besoin d'être administrateur, nommer et révoquer tous agents et employés et fixer leurs émoluments.

Art. 12. Signature

La Société est engagée par la signature conjointe de deux administrateurs de la Société, par la signature unique de l'administrateur-délégué dans les limites de la gestion journalière, ou par la signature conjointe ou unique de toutes personnes auxquelles un tel pouvoir de signature a été délégué par le conseil d'administration.

Art. 13. Commissaires aux comptes

Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, tel que prévu par la loi et qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. S'il y a plus d'un commissaire aux comptes, les commissaires aux comptes doivent agir en collège et former le conseil des commissaires aux comptes.

Art. 14. Affectation des bénéfices

14.1. Réserve légale

Du bénéfice net annuel de la Société, cinq pour cent (5%) seront alloués à la réserve requise par la loi. Ces allocations cesseront d'être obligatoires dès que, et aussi longtemps que, cette réserve atteindra dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société.

14.2. Dividendes

L'assemblée générale des actionnaires, sur recommandation du conseil d'administration, déterminera de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net et pourra déclarer de temps à autre des dividendes ordinaires sans jamais excéder les montants proposés par le conseil d'administration.

Des dividendes intermédiaires pourront être distribués, sous réserve des conditions prévues par la loi, sur décision du conseil d'administration et suivant rapport des commissaires aux comptes.

Art. 15. Dissolution et liquidation

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des actionnaires décidant la dissolution et qui déterminera leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 16. Modification des statuts

Les présents statuts pourront être modifiés par l'assemblée des actionnaires selon le quorum et conditions de vote requis par la loi du Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 17. Loi applicable

Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 18. Assemblée générale annuelle

L'assemblée générale annuelle des actionnaires sera tenue, conformément à la loi luxembourgeoise, au siège social de la Société, ou à tout autre endroit à Luxembourg stipulé dans la convocation, le 15 du mois de juin à 10 heures.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle sera tenue le jour ouvrable bancaire suivant. L'assemblée générale pourra être tenue à l'étranger, si de l'opinion absolue et finale du conseil d'administration, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

D'autres assemblées des actionnaires, ordinaires ou extraordinaires, pourront être tenues en lieu et place tels que spécifié dans les convocations des assemblées respectives. Elles peuvent être tenues au siège social ou à tout autre lieu.

Art. 19. Exercice social

L'exercice social de la Société commence le premier jour du mois de janvier et se termine le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commencera à la date de constitution de la Société pour s'achever au 31 décembre 2005. La première assemblée générale des actionnaires se tiendra en l'an 2006.

Souscription

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les comparants, représentés comme indiqué ci-dessus, déclarent souscrire le capital comme suit:

| Souscripteur | Nombre d'actions | Capital social en EUR | % |
|--|------------------|--------------------------|------|
| FIVE DECEMBER INVESTMENTS LIMITED of Trident Chambers, préqualifiée | 1.550 | 15.500,- | 50% |
| PORTOFOLIO CAPITAL LIMITED of Trident Chambers, préqualifiée | 1.550 | 15.500,- | 50% |
| Total | 3.100 | 31.000,- | 100% |

Les actions ont été intégralement souscrites mais libérées à concurrence de vingt cinq pourcents (25%), de sorte que la somme de EUR 7.750,- (sept mille sept cent cinquante euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ deux mille trois cents euros (2.300,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparantes préqualifiées, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoquées, se sont ensuite constituées en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à 3 et celui des commissaires à un.

2. Sont nommés administrateurs:

a. Monsieur Carl Linde, né le 5 décembre 1964 à Johannesburg (Afrique du Sud), Directeur exécutif, résidant au 111 Baker Street, 2^e Etage, Londres W1U 6RR, Angleterre;

b. Madame Ralitzka Kantcheva, née le 26 août 1975 à Sofia (Bulgarie), Directrice, demeurant au 111 Baker Street, 2^e Etage, Londres W1U 6RR, Angleterre;

c. Monsieur Arthur Ashton, né le 11 décembre 1949 à Cala (Afrique du Sud), juriste, demeurant au 21 Avenue Juste-Olivier, CH-1006 Lausanne, Suisse.

Leur mandat viendra à expiration lors de la tenue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2009.

3. Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes: MILKYWAY GROUP INC., dont le siège social se situe à Arango-Orillac Building, 2nd Floor, 54th Street, Panama, Republic of Panama, inscrite au registre du commerce de Microjacket sous le numéro 443.540, Document 551.935. Le mandat de commissaire aux comptes viendra à expiration lors de la tenue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2009.

4. Le siège social de la société est fixé à Luxembourg, L-2018, B.P. 848, 3, rue des Bains.

5. Le conseil d'administration est autorisé à déléguer ses pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la société concernant cette gestion à un ou plusieurs de ses membres.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Khayati, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2005, vol. 24CS, fol. 32, case 12. – Reçu 310 euros.

Le Releveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 août 2005.

G. Lecuit.

(076662.3/220/486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2005.

BLANTYRE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 72.731.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2005, réf. LSO-BG07706, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2005.

Pour BLANTYRE S.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(066186.3/536/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2005.

BLANTYRE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 72.731.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2005, réf. LSO-BG07700, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2005.

Pour BLANTYRE S.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(066185.3/536/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2005.

BLANTYRE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 72.731.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2005, réf. LSO-BG07696, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2005.

Pour BLANTYRE S.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(066184.3/536/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2005.

BLANTYRE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 72.731.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2005, réf. LSO-BG07695, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2005.

Pour BLANTYRE S.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(066183.3/536/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2005.

65646

BLANTYRE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 72.731.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2005, réf. LSO-BG07692, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2005.

Pour BLANTYRE S.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(066181.3/536/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2005.

ADHAM ONE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 103.584.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2005, réf. LSO-BG07660(a), a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2005.

Pour ADHAM ONE, S.à r.l.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(066182.3/536/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2005.

WERDE HOLDING A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 95.606.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2005, réf. LSO-BG07712, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2005.

Pour WERDE HOLDING A.G.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(066187.3/536/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2005.

TRIER SG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire-Centre Etoile.
R. C. Luxembourg B 109.754.

STATUTES

In the year two thousand and five, on the eighteenth day of the month of July.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Mersch.

There appeared:

INTER-HAUS S.A., a Luxembourg société anonyme incorporated and existing under the laws of Luxembourg and having its registered office 39, rue Arthur Herchen and being registered under number B 62.821 with the Luxembourg trade register, represented by M^e Stéphane Owczarek, attorney-at-law, residing in Luxembourg pursuant to a proxy dated 18th July 2005 (such proxy to be registered together with the present deed).

The appearing party, acting in the above stated capacity, has requested the undersigned notary to draw up the articles of association of a limited liability company TRIER SG, S.à r.l. («société à responsabilité limitée») which is hereby established as follows:

Art. 1. Denomination. A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name TRIER SG, S.à r.l. (the «Company») is hereby formed by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

Art. 2. Object. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests

in partnerships and manage the partnerships or other entities in which it holds a participation. The Company may carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds and debentures.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has a direct or indirect interest, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

Art. 5. Share capital. The issued share capital of the Company is set at twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500) divided into five hundred (500) shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association.

Art. 6. Transfer of Shares. Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy five percent of the Company's capital.

Art. 7. Management of the Company. The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers composed of two different classes, respectively the Class A manager(s) and the Class B manager(s). Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager of any class without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, shall be conclusively certified or an extract thereof shall be issued under the individual signature of any manager.

Vis-à-vis third parties the board of managers, composed in any case of at least one Class A manager and one Class B manager, has the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relative to the Company. The Company will be bound in any case by the joint signature of one Class A manager and one Class B manager which shall be designated by the general meeting of shareholders or by the individual signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the board of managers.

Art. 8. Liability of the Managers. The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Art. 9. Shareholder voting rights. Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

Art. 10. Shareholder Meetings. Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings including meetings held by way of conference call, video conference or other means of communication allowing shareholders taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another, the participation in a meeting by these means being equivalent to a participation in person at such meeting. Any regularly constituted meeting of shareholders of the

Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolutions may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. (ii) However, decisions concerning the amendment of the Articles of Incorporation are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by shareholders representing 100% of the issued share capital.

In case and for as long as the Company has more than 25 shareholders, an annual general meeting shall be held on the second Tuesday of June of each year at the registered office of the Company. If such day is not a business day, the meeting shall be held on the immediately following business day.

Art. 11. Accounting year. The accounting year begins on 1st January of each year and ends on 31st December of the same year.

Art. 12. Financial Statements. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or, as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

Art. 13. Distributions. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 14. Dissolution. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

Art. 15. Sole Shareholder. If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August, 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 16. Applicable law. For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

Subscription and payment

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the appearing party has subscribed and entirely paid-up the following shares:

- INTER HAUS S.A.: five hundred shares 500 shares

Evidence of the payment of the subscription price has been given to the undersigned notary.

Expenses, Valuation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1,800.-.

Extraordinary general meeting

The single shareholder has forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at:

- 5, boulevard de la Foire, Centre Etoile, L-1528 Luxembourg.

2. The following persons are named managers of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company:

| | Name | Title | Address | Date of birth | Place of birth |
|------------------------|------------------|------------------|---|-----------------|----------------|
| <i>Class A manager</i> | Alfonso Carvajal | Lawyer | 85, avenue du Bois L-1250 | 28 October 1960 | Madrid |
| | Romain Thillens | External auditor | 46, route de Luxembourg L-7240 Bereldange | 30 October 1952 | Wiltz |
| <i>Class B manager</i> | Luc Hansen | Partner | 5, boulevard de la Foire L-1528 Luxembourg | 8 June 1969 | Luxembourg |

3. AUTONOME DE REVISION, S.à r.l., having its registered office in Luxembourg, is appointed statutory auditor of the Company for an undetermined period.

4. The Board of managers is authorized to delegate the day-to-day management to Mr Alfonso Carvajal.

Special disposition

The first accounting year shall begin on the date of incorporation and shall terminate on 31st December 2006.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on the request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on the request of the same appearing person, the English version will prevail in case of differences between the English and French text.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by their name, first name, civil status and residences, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le dix-huit juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

A comparu:

INTER-HAUS S.A., une société anonyme luxembourgeoise constituée et établie selon le droit luxembourgeois et ayant son siège social au 39, rue Arthur Herchen et inscrite sous le numéro B 62.821 du registre de commerce de Luxembourg, représentée par M^e Stéphane Owczarek, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée 18 juillet 2005 (ladite procuration sera soumise avec le présent acte aux formalités de l'enregistrement).

La comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée TRIER SG, S.à r.l.:

Art. 1. Dénomination. Il est formé par le comparant et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de TRIER SG, S.à r.l. (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est de détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans toute autre entreprise, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes et autres valeurs mobilières de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et gérer des sociétés de personnes dans lesquelles elle détient une participation. La Société peut exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations ou de certificats de créance.

D'une manière générale elle peut prêter assistance (par des prêts, avances, garanties, valeurs mobilières ou autrement) à toute société ou entreprise dans laquelle la Société a un intérêt direct ou indirect, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues en cas de modification des statuts.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'étranger.

Au cas où le gérant, ou les cas échéant le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures temporaires n'auraient aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurerait une so-

ciété luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance.

Art. 5. Capital Social. Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) divisé en cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptés de la manière requise pour la modification des présents statuts.

Art. 6. Cession de Parts Sociales. Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, les parts sociales ne peuvent être cédées à des non associés que moyennant l'agrément donné par au moins soixante-quinze pour cent du capital social de la Société.

Art. 7. Gestion de la Société. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple du capital. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans cause (ad nutum) et à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance composé de deux classes différentes, respectivement le(s) gérant(s) de Classe A et le(s) gérant(s) de Classe B. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les uns les autres et de communiquer les uns avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à une réunion ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil par un autre gérant de n'importe quelle classe, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution intervenue. Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi et des extraits seront émis sous la signature individuelle de chaque gérant.

Le conseil de gérance, composé dans tous les cas d'au moins un gérant de Classe A et un gérant de Classe B, a vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour faire, autoriser et approuver tous actes et opérations relatifs à la Société. La Société sera engagée dans tous les cas par la signature conjointe d'un gérant de Classe A et d'un gérant de Classe B ou par la signature individuelle de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil de gérance.

Art. 8. Responsabilité des Gérants. Le ou les gérants ne contractent aucune obligation personnelle du fait des dettes de la Société. Comme mandataires, ils sont responsables de l'exécution de leur mandat.

Art. 9. Droits de Vote des Associés. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Assemblées des Associés. Les décisions des associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où c'est permis par la loi) ou lors d'assemblées y compris des assemblées tenues par voie de conférence téléphonique, vidéo conférence, ou tous autres moyens de communication permettant à tous les associés prenant part à l'assemblée de s'entendre les uns les autres et de communiquer ensemble. La participation à une assemblée par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle assemblée. Toute assemblée des associés de la Société ou toute résolution circulaire (dans la mesure où c'est permis par la loi le cas échéant) représente l'entière des associés de la Société.

Les assemblées peuvent être convoquées par les gérants par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à l'adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date d'une telle assemblée. Si l'entière du capital social est représentée à une assemblée l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions doit être envoyé aux associés à leur adresse inscrite dans le registre des associés tenu par la Société ou moins huit (8) jours avant la date effective des résolutions. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction de la majorité, à la date y précisée). Des résolutions unanimes peuvent être passées à tout moment sans convocation préalable.

A moins que la loi n'en dispose autrement, (i) les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte lors de la première assemblée ou première résolution écrite, les associés seront convoqués et consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix, quelque soit la proportion du capital représenté. (ii) Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises (x) qu'à la majorité des associés (y) représentant au moins les trois quarts du capital social et (iii) les décisions ayant pour objet le changement de nationalité de la Société devront être prises par les associés représentant 100% du capital social émis.

Si et aussi longtemps que la Société a plus de 25 associés, une assemblée générale annuelle doit être tenue le second jeudi du mois de juin de chaque année au siège social de la Société. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée sera tenue le jour ouvrable suivant immédiatement.

Art. 11. Exercice Social. L'année sociale commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 12. Comptes Annuels. Chaque année, à la fin de l'exercice social, le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance établit les comptes annuels. Les comptes annuels sont disponibles au siège social pour tout associé de la Société.

Art. 13. Distributions. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligation si cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale.

Le compte de prime d'émission peut être distribuée aux associés par décision prise en assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

Art. 14. Dissolution. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 15. Associé Unique. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 16. Loi Applicable. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Souscription et paiement

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par le comparant et le notaire, celle-ci a souscrit et intégralement libéré:

- INTER-HAUS S.A.: cinq cents parts sociales 500 parts sociales

Preuve du paiement du prix de souscription a été donnée au notaire instrumentant.

Dépenses, Evaluation

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait du présent acte sont évaluées à environ EUR 1.800,-.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au:

- 5, boulevard de la Foire-Centre Etoile, L-1528 Luxembourg.

2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des statuts de la Société:

| | Nom | Titre | Adresse | Date de naissance | Lieu de naissance |
|----------------------------|------------------|--------------------------|---|-------------------|-------------------|
| <i>Gérants de Classe A</i> | Alfonso Carvajal | Avocat | 85, avenue du Bois L-1250 | 28 octobre 1960 | Madrid |
| | Romain Thillens | Réviser d'entreprises | 46, route de Luxembourg L-7240 Bereldange | 30 octobre 1952 | Wiltz |
| <i>Gérant de Classe B</i> | Luc Hansen | Administrateur | 5, boulevard de la Foire L-1528 Luxembourg | 8 juin 1969 | Luxembourg |

3. AUTONOME DE REVISION, S.à r.l., avec siège social à Luxembourg, est nommée réviser de la Société pour une période indéterminée.

4. Le conseil de gérance est autorisé à déléguer la gestion journalière à M. Alfonso Carvajal.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence en date de la constitution et se terminera le 31 décembre 2006.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante, le texte anglais fera foi en cas de divergences entre les deux.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, la comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. Laguesse, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 26 juillet 2005, vol. 432, fol. 55, case 9. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Weber.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 28 juillet 2005.

H. Hellinckx.

(070244.3/242/327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2005.

EURO INVESTMENT 2000 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 98.566.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2005, réf. LSO-BG07709, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2005.

Pour EURO INVESTMENT 2000 S.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(066190.3/536/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2005.

LGIN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 250.000,-.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 104.388.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2005, réf. LSO-BG07684, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2005.

Pour LGIN, S.à r.l.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(066191.3/536/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2005.

CLEMENTINA FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 79.130.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2005, réf. LSO-BG08176, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CLEMENTINA FINANCE S.A., Société Anonyme

Th. Fleming / C. Schmitz

Administrateur / Administrateur

(066192.3/045/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2005.

WALLABY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.
R. C. Luxembourg B 65.962.

Le bilan au 31 décembre 2003 et les annexes, enregistrés à Luxembourg, le 20 juillet 2005, réf. LSO-BG08164, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2005.

Signature.

(066205.3/317/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2005.

WALLABY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.
R. C. Luxembourg B 65.962.

Le bilan au 31 décembre 2004 et les annexes, enregistrés à Luxembourg, le 20 juillet 2005, réf. LSO-BG08166, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2005.

Signature.

(066206.3/317/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2005.

SOLUXPAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 57.100.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2005, réf. LSO-BG08184, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOLUXPAR S.A., Société Anonyme.

T. Fleming / C. Schmitz

Administrateur / Administrateur

(066198.3/045/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2005.

SOLUXPAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 57.100.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2005, réf. LSO-BG08185, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOLUXPAR S.A., Société Anonyme.

T. Fleming / C. Schmitz

Administrateur / Administrateur

(066199.3/045/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2005.

POLONIA PROPERTY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.182.500,-

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 96.617.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2005, réf. LSO-BG09869, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

POLONIA PROPERTY, S.à r.l.

Th. Fleming / C. Schmitz

Administrateur / Administrateur

(066193.3/045/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2005.

FINOX HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 84.850.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2005, réf. LSO-BG09866, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FINOX HOLDING S.A.

A. Wilwert / J. Fell

Administrateur / Administrateur

(066194.3/045/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2005.

ROYAL FLUSH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 104.446.

Le bilan au 31 décembre 2004 et les annexes, enregistrés à Luxembourg, le 20 juillet 2005, réf. LSO-BG08163, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2005.

Signature.

(066204.3/317/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2005.

EPERLAN PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 96.316.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2005, réf. LSO-BG08178, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EPERLAN PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme

Th. Fleming / C. Schmitz

Administrateur / Administrateur

(066195.3/045/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2005.

SINTERAMA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 59.823.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2005, réf. LSO-BG09864, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SINTERAMA S.A., Société Anonyme

Le domiciliataire

Signatures

(066196.3/045/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2005.

CAÏMAN INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 96.282.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2005, réf. LSO-BG08180, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CAÏMAN INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme

Th. Fleming / C. Schmitz

Administrateur / Administrateur

(066197.3/045/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2005.

METRO INVESTMENTS (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 67.220.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2005, réf. LSO-BG07660B, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

METRO INVESTMENTS (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme

J. Seil / C. Schmitz

Administrateur / Administrateur

(066200.3/045/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2005.

MID HELLAS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 99.330.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2005, réf. LSO-BG07663, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MID HELLAS S.A., Société Anonyme

T. Fleming / C. Schmitz

Administrateur / Administrateur

(066201.3/045/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2005.

NEARCO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 109.751.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le quinze juillet.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

1.- La société de droit luxembourgeois EURO FAR EAST S.A., Etablie et ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 25B boulevard Royal, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 56.609, ici représentée par Monsieur Pierre-Olivier Wurth, avocat, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée laquelle paraphée ne varietur restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

2.- Monsieur Pierre-Olivier Wurth, avocat, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal, agissant personnellement.

Lesquels comparants, agissant ès-dites qualités, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Forme, dénomination

1.1. Une société anonyme luxembourgeoise est régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts.

1.2. La société adopte la dénomination NEARCO S.A.

Art. 2. Siège social

2.1. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg. Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

2.2. La société peut également par décision du conseil d'administration, créer, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, des filiales, agences ou succursales.

2.3. Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera faite par le conseil d'administration.

Art. 3. Objet

3.1. La société a pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

3.2. La société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques ou financières en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à en faciliter l'accomplissement.

Art. 4. Durée

4.1. La société est constituée pour une durée illimitée.

4.2. La société peut être dissoute à tout moment par décision des actionnaires délibérant aux conditions requises pour une modification statutaire.

Titre II. - Capital**Art. 5. Capital social**

Le capital social souscrit est fixé à EUR 110.000,- (cent dix mille euros), divisé en 11.000 (onze mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune.

Art. 6. Modification du capital social

6.1. Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décisions de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

6.2. La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 7. Versements

Les versements à effectuer sur les actions non entièrement libérées lors de leur souscription se feront aux époques et aux conditions que le conseil d'administration déterminera dans ces cas. Tout versement appelé s'impute à parts égales sur l'ensemble des actions qui ne sont pas entièrement libérées.

Art. 8. Nature des actions

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

Art. 9. Cession d'actions

Il n'existe aucune restriction statutaire quant aux transactions ou aux cessions d'actions de la société.

Titre III. - Administration, Direction, Surveillance**Art. 10. Conseil d'administration**

10.1. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

10.2. Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale annuelle pour une durée qui ne peut dépasser six ans. Ils sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

10.3. En cas de vacance du poste d'un administrateur nommé par l'assemblée générale pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Art. 11. Réunions du conseil d'administration

11.1. Le conseil d'administration peut élire parmi ses membres un président. Le premier président peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires. En cas d'empêchement du président, il sera remplacé par l'administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

11.2. Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs.

11.3. Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Toute décision du conseil d'administration est prise à la majorité simple. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

11.4. Les administrateurs peuvent émettre leur vote par voie circulaire.

11.5. Ils peuvent émettre leur vote par lettre, télécopieur, télégramme ou télex, les trois derniers étant à confirmer par écrit.

11.6. Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration sont signés par tous les membres présents aux séances.

11.7. Des extraits seront certifiés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

Art. 12. Pouvoirs généraux du conseil d'administration

Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus et exclusifs pour faire tous les actes d'administration et de gestion qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les présents statuts à l'assemblée générale.

Art. 13. Délégation de pouvoirs

13.1. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière des affaires de la société, entendue dans son sens le plus large, à des administrateurs ou à des tiers qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société.

13.2. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

13.3. Le premier administrateur-délégué peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires.

Art. 14. Représentation de la société

Vis-à-vis des tiers, la société est en toutes circonstances représentée dans le cadre de son objet social par deux administrateurs ou par les délégués du conseil agissant dans les limites de leurs pouvoirs.

Art. 15. Commissaire aux comptes

15.1. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale.

15.2. La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années. Le mandat est renouvelable.

Titre IV. - Assemblée générale**Art. 16. Pouvoirs de l'assemblée générale**

16.1. L'assemblée générale représente tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

16.2. Sauf dans les cas déterminés par la loi, les décisions sont prises à la majorité simple des voix émises.

Art. 17. Endroit et date de l'assemblée générale ordinaire

L'assemblée générale annuelle se réunit chaque année dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations le 1^{er} mardi du mois de juin à 10.00 heures.

Art. 18. Autres assemblées générales

Le conseil d'administration ou le commissaire peut convoquer d'autres assemblées générales. Elles doivent être convoquées sur la demande d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Art. 19. Votes

Chaque action donne droit à une voix.

Titre V. - Année sociale, Répartition des bénéfices**Art. 20. Année sociale**

20.1. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

20.2. Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la société, un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire, aux commissaires qui commenteront ces documents dans leur rapport.

Art. 21. Répartition de bénéfices

21.1. Chaque année cinq pour cent au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

21.2. Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.

21.3. Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Titre VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 22. Dissolution, liquidation

22.1. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des statuts.

22.2. Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires.

Titre VII. - Disposition générale

Art. 23. Disposition générale

La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

A titre transitoire, le premier exercice social débute le jour de la constitution et prend fin le 31 décembre 2005.

La première assemblée générale ordinaire aura lieu en 2006.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les 11.000 (onze mille) actions comme suit:

| | |
|--------------------------------|----------------|
| 1.- EURO FAR EAST S.A. | 10.999 actions |
| 2.- Pierre-Olivier Wurth | 1 action |
| Total | 11.000 actions |

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de EUR 110.000,- (cent dix mille euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à deux mille deux cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et immédiatement après la constitution de la société, les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social et se considérant dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale et ont pris, à l'unanimité, les décisions suivantes:

1.- L'adresse de la société est fixée au 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant lors de l'assemblée générale annuelle de 2011:

a) Monsieur Jim Penning, avocat, né à Luxembourg, le 12 mai 1942, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

b) Monsieur Pierre-Olivier Wurth, avocat, né à Luxembourg, le 3 décembre 1965, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 25 B, boulevard Royal.

c) Monsieur Philippe Penning, avocat, né à Luxembourg, le 11 septembre 1968, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

3.- Est appelé aux fonctions de commissaire pour la même période:

Monsieur René Moris, Expert-Fiscal, né à Luxembourg, le 22 mars 1948, demeurant à L-1853 Luxembourg, 24, rue Léon Kauffman.

4.- L'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière des affaires de la société à un ou plusieurs de ses membres.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: P.-O. Wurth, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, vol. 25CS, fol. 6, case 5. – Reçu 1.100 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 2005.

J. Elvinger.

(070201.3/211/179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2005.

**MONITOR APITAL PRIVATE EQUITY (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. DUKE STREET CAPITAL (LUXEMBOURG), S.à r.l.).**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 83.890.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2005, réf. LSO-BG07665, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MONITOR APITAL PRIVATE EQUITY (LUXEMBOURG), S.à r.l.

T. Fleming / C. Schmitz

Administrateur / Administrateur

(066202.3/045/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2005.

EMESCO INDUSTRIAL EQUITY COMPANY S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 24.694.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2005, réf. LSO-BG09429, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EMESCO INDUSTRIAL EQUITY COMPANY S.A.

Signatures

Administrateurs

(066209.3/695/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2005.

LUNA ROSSA TRADEMARK, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 98.340.

In the year two thousand and five, on the twenty-fifth day of July.

Before Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

PRADA S.A., a Luxembourg public limited liability company (société anonyme), having its registered office in L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen, registered with the Luxembourg trade and companies register under the number B 48.328,

here represented by Mr Xavier Nevez, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Milan on July 20, 2005.

Such proxy, after having been signed *in variatur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. PRADA S.A., is the sole shareholder of LUNA ROSSA TRADEMARK, S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen, incorporated under the name of IMMOBILLARE2, S.à r.l., pursuant to a deed of Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven, Grand-Duchy of Luxembourg, on December 18, 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 191 of February 16, 2004 (the Company). The articles of association of the Company have been amended pursuant to a deed of the undersigned notary on March 25, 2005, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. The Company's share capital is presently set at twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) divided into five hundred (500) shares of twenty-five Euro (25.- EUR) each.

III. The agenda of the meeting is as follows:

1. increase of the subscribed share capital of the Company by an amount of nineteen million nine hundred eighty-seven thousand five hundred euro (19,987,500.- EUR) by the issue of seven hundred ninety-nine thousand five hundred (799,500) new shares in registered form with a par value of twenty-five euro (25.- EUR), having the same rights as the already existing shares in consideration of a contribution in kind consisting of a claim for an amount of twenty million Euro (20,000,000.- EUR) pursuant to a sale and assignment agreement relating to the LUNA ROSSA TRADEMARKS made by and between the Company as buyer and PRADA S.A., acting through its Swiss Branch as seller on March 30, 2005, out of which twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) shall be credited to the share premium account of the Company; and

2. amendment of article 7 first paragraph of the articles of association of the Company to reflect the above share capital increase.

IV. The sole shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to increase the subscribed share capital of the Company by an amount of nineteen million nine hundred eighty-seven thousand five hundred Euro (19,987,500.- EUR) in order to bring the Company's share capital from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) divided into five hundred (500) shares in registered form with a par value of twenty-five Euro (25.- EUR) each, to twenty million Euro (20,000,000.- EUR) by the issue of seven hundred ninety-nine thousand five hundred (799,500) new shares in registered form with a par value of twenty-five Euro (25.- EUR), having the same rights as the already existing shares.

Subscription and payment

Thereupon, the sole shareholder declares to subscribe for seven hundred ninety-nine thousand five hundred (799,500) new shares in registered form issued by the Company as described in the resolution hereabove, and to have them fully paid up by a contribution in kind consisting in a claim for an amount of twenty million Euro (20,000,000.- EUR) pursuant to a sale assignment agreement relating to the LUNA ROSSA TRADEMARKS made by and between the Company as buyer and PRADA S.A., acting through its Swiss Branch as seller on March 30, 2005 (the Claim).

The Claim so contributed represents a net contribution in kind in an aggregate amount of twenty million Euro (20,000,000.- EUR) out of which twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) shall be credited to the share premium account of the Company.

It results from the certificate and the declaration issued on July 20, 2005 by PRADA S.A., and the management of the Company, that, as of the date of such certificate and declaration:

- PRADA S.A., is the holder of the Claim;
- PRADA S.A., has decided to contribute the Claim to the Company in exchange for seven hundred ninety-nine thousand five hundred (799,500) new shares in registered form, having a par value of twenty-five Euro (25.- EUR) each to be issued by the Company; the surplus between the value of the contribution in kind and the aggregate nominal value of the issued share being credited to the share premium account of the Company;
- the Claim is certain and will be due and payable on its due date without deduction (certain, liquide et exigible); and
- the Claim is not subject to any pledge, lien or other encumbrances (including any attachment).

Said valuation statements referred to above, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

Second resolution

As a consequence of the above resolution, the shareholder resolves to amend article 7 first indent, of the articles of association of the Company, so that it shall henceforth read as follows:

Art. 7. (1st paragraph). «The corporate capital is set at twenty million Euro (20,000,000.- EUR) divided into eight hundred thousand (800,000) parts having a par value of twenty-five Euro (25.- EUR) each.»

There being no further business, the meeting is closed.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately 206,200.- EUR.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by surname, given name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the French version:

L'an deux mille cinq, le vingt-cinq juillet.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

PRADA S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, dont le siège social est à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 48.328, ici représentée par M. Xavier Nevez, juriste, dont l'adresse professionnelle est à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Milan le 20 juillet 2005.

Ladite procuration, après avoir été signée *ne varietur* par le mandataire de la partie comparante ainsi que le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. PRADA S.A., est le seul associé de LUNA ROSSA TRADEMARK, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen, constituée sous la dénomination de IMMOBILLIARE2, S.à r.l., suivant acte reçu par Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 18 décembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 191 du 16 février 2004 (la Société). Les statuts de la Société ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 25 mars 2005, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. Le capital social de la Société est actuellement fixé à douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR) divisé en cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (25.- EUR) chacune.

III. La présente assemblée a pour ordre du jour les points suivants:

1. augmentation du capital social de la Société d'un montant de dix-neuf millions neuf cent quatre-vingt-sept mille cinq cents euros (19.987.500,- EUR) par la création et l'émission de sept cent quatre-vingt-dix-neuf mille cinq cents (799.500) nouvelles parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR), ayant les mêmes droits que les parts sociales déjà existantes et souscription et paiement intégral par un apport en nature consistant en une créance d'un montant de vingt millions d'euros (20.000.000,- EUR) suivant un contrat de cession relatif aux marques LUNA ROSSA conclu entre la Société comme acquéreur et PRADA S.A., agissant par sa succursale suisse comme vendeur en date du 30 mars 2005, desquels un montant de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) sera crédité à un compte prime d'émission de la Société; et

2. modification de l'article 7 paragraphe premier des statuts de la Société pour refléter l'augmentation de capital ci-dessus.

IV. L'associé unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de dix-neuf millions neuf cent quatre-vingt-sept mille cinq cents euros (19.987.500,- EUR) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) divisé en cinq cents (500) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, à un montant de vingt millions d'euros (20.000.000,- EUR) par la création et l'émission de sept cent quatre-vingt-dix-neuf mille cinq cents (799.500) nouvelles parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR), ayant les mêmes droits que les parts sociales déjà existantes.

Souscription et libération

Ensuite, l'associé unique déclare souscrire les sept cent quatre-vingt-dix-neuf mille cinq cents (799.500) nouvelles parts sociales émises par la Société tel que spécifié au point 1. ci-dessus, et de les libérer intégralement par un apport en nature consistant en une créance d'un montant de vingt millions d'euros (20.000.000,- EUR) suivant un contrat de cession relatif aux marques LUNA ROSSA conclu entre la Société comme acquéreur et PRADA S.A., agissant par sa succursale suisse comme vendeur en date du 30 mars 2005 (la Créance).

La Créance ainsi apportée représente un apport en nature net d'un montant total de vingt millions d'euros (20.000.000,- EUR), desquels un montant de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) sera crédité à un compte prime d'émission de la Société.

Il résulte du certificat et de la déclaration émis le 20 juillet 2005 par PRADA S.A., et la gérance de la Société, qu'à la date de ce certificat et de cette déclaration:

- PRADA S.A., est le détenteur de la Créance;
- PRADA S.A., a décidé d'apporter la Créance à la Société en échange de sept cent quatre-vingt-dix-neuf mille cinq cents (799.500) nouvelles parts sociales sous forme nominative ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) ayant les mêmes droits que les parts sociales déjà existantes, la différence entre la valeur de l'apport en nature et la valeur totale des parts sociales émises étant crédité à un compte prime d'émission de la Société;
- la Créance est certaine et sera payable à sa date d'exigibilité sans déduction (certaine, liquide et exigible); et
- la Créance n'est pas soumise à un gage, privilège, ou autres charges (incluant toute saisie).

Lesdits certificat et déclaration, après avoir été signés ne varietur par le mandataire et par le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour y être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'associé unique décide de modifier l'article 7 paragraphe premier des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

Art. 7. (1^{er} paragraphe). «Le capital social de la Société est fixé à vingt millions d'euros (20.000.000,- EUR) divisé en huit cent mille (800.000) parts sociales de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune ».

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève approximativement à 206.200,- EUR.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: X. Nevez, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2005, vol. 149S, fol. 43, case 11. – Reçu 200.000 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2005.

P. Frieders.

(076786.3/212/160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2005.

CRISTALL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 107.892.

L'an deux mille cinq, le vingt et un juillet.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CRISTALL S.A., ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, R.C.S. Luxembourg section B numéro 107.892, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 25 avril 2005, en voie de publication au Mémorial C.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Antonio Da Silva Fernandes, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant à Echternach (Luxembourg).

L'assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Daniela Cappello, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social à concurrence de 1.500.000,- EUR, pour le porter de son montant actuel de 31.000,- EUR à 1.531.000,- EUR, par la création et l'émission de 150.000 actions nouvelles de 10,- EUR chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

2.- Souscription et libération intégrale des nouvelles actions.

3.- Modification afférente du premier alinéa de l'article cinq des statuts.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un million cinq cent mille euros (1.500.000,- EUR), pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (31.000,- EUR) à un million cinq cent trente et un mille euros (1.531.000,- EUR), par la création et l'émission de cent cinquante mille (150.000) actions nouvelles avec une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Souscription - Libération

Les cent cinquante mille (150.000) actions nouvellement émises sont intégralement souscrites avec l'accord de tous les actionnaires par:

| | |
|---|---------|
| 1.- Monsieur Emidio Petrilli, demeurant à I-50132 Florence, Via dei Della Robbia 38 (Italie), à concurrence de soixante mille actions | 60.000 |
| 2.- Madame Nella Fiumicelli, demeurant à I-50132 Florence, Via dei Della Robbia 38 (Italie), à concurrence de quarante-cinq mille actions | 45.000 |
| 3.- Madame Rita Petrilli, demeurant à I-50132 Florence, Via dei Della Robbia 38 (Italie), vingt-deux mille cinq cents actions | 22.500 |
| 4.- Madame Paola Petrilli, demeurant à I-50132 Florence, Via dei Della Robbia 38 (Italie), vingt-deux mille cinq cents actions | 22.500 |
| Total: cent cinquante mille actions | 150.000 |

Le montant d'un million cinq cent mille euros (1.500.000,- EUR) a été apporté en numéraire par les souscripteurs prénommés de sorte que le prédit montant se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société anonyme CRISTALL S.A., ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5. (Premier alinéa)** Le capital souscrit est fixé à un million cinq cent trente et un mille euro (1.531.000,- EUR), représenté par cent cinquante-trois mille cent (153.100) actions de dix euros (10,- EUR) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de dix-sept mille quatre cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: A. Da Silva Fernandes, A. Thill, D. Cappello, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 29 juillet 2005, vol. 532, fol. 57, case 11. – Reçu 15.000. euros.

Le Releveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 22 août 2005.

J. Seckler.

(075657.3/231/75) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2005.

LUX DIVERSITY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 95.747.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2005, réf. LSO-BG09428, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUX DIVERSITY S.A.

Signatures

Administrateurs

(066210.3/795/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2005.

IBERICA DE DIAGNOSTICO Y CIRUGIA LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 63.589.

Le bilan au 29 février 2004, enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2005, réf. LSO-BG09425, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour IBERICA DE DIAGNOSTICO Y CIRUGIA LUXEMBOURG S.A.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

(066212.3/795/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2005.

ELIFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 57.622.

Le bilan au 31 janvier 2005, enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2005, réf. LSO-BG09422, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ELIFIN S.A

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

(066214.3/795/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2005.

ACHAB HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.

R. C. Luxembourg B 17.244.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2005, réf. LSO-BG07597, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

(066223.3/504/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2005.

65663

OBERON S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 5.821.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille cinq, le vingt-huit juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Monsieur Roberto Seddio, employé privé à L-2535 Luxembourg;

«le mandataire»,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société HANSEN LIMITED, ayant son siège social établi à n° 2 Commercial Centre Square, P.O. Box 71, Alofi, Niue;

«le mandant»,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I. Que la société anonyme OBERON S.A., avec siège social à L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais, inscrite au registre de commerce de Luxembourg section B numéro 5.821, a été constituée par acte notarié en date du 30 mai 1958, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 47 du 5 juillet 1958.

II. Que le capital social de la société anonyme holding OBERON S.A., s'élève actuellement à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par trois cent quarante (340) actions sans désignation de valeur nominale intégralement libérée.

III. Que son mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société OBERON S.A.

IV. Que son mandant est devenu propriétaire de toutes les actions de la susdite société et qu'en tant qu'actionnaire unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.

V. Que son mandant, en tant que liquidateur, déclare que les dettes connues ont été payées et en outre qu'il prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers, connus ou inconnus, de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

VI. Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires et des actions de la société dissoute.

VII. Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs, commissaire de surveillance et directeurs de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VIII. Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans aux bureaux de la société dissoute.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: R. Seddio, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juillet 2005, vol. 148S, fol. 100, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2005.

J. Elvinger.

(075301.3/211/44) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2005.

GRANITE STONE BUSINESS INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1852 Luxembourg, 2, Kalchesbrück.

R. C. Luxembourg B 8.577.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille cinq, le neuf juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Monsieur Patrick Van Hees, juriste à L-1450 Luxembourg;

«le mandataire»,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société anonyme de droit luxembourgeois MATERIAUX S.A., ayant son siège social établi au 2A, Kalchesbrück L-1852 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de Luxembourg section B numéro 7.120;

«le mandant»,

en vertu d'une décision du conseil d'administration dont un procès-verbal restera annexé au présent acte pour être formalisée avec lui après avoir été signé ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I. Que la société à responsabilité limitée GRANITE STONE BUSINESS INTERNATIONAL S.à r.l, ayant son siège social au 2, Kalchesbrück, L-1852 Luxembourg, est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 8.577.

II. Que le capital social de la société à responsabilité limitée GRANITE STONE BUSINESS INTERNATIONAL S.à r.l, prédésignée, s'élève actuellement à douze mille cinq cents (12.500,-) euros, représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales ayant une valeur nominale de cent (100,-) euros, chacune intégralement libérée.

III. Que son mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société GRANITE STONE BUSINESS INTERNATIONAL, S.à r.l.

IV. Que son mandant est devenu propriétaire de toutes les parts sociales de la susdite société et qu'en tant qu'associé unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société, avec effet au 1^{er} janvier 2005.

V. Que son mandant déclare que les dettes connues ont été payées et en outre qu'il prend à son profit et à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux depuis le 1^{er} janvier 2005.

VI. Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des associés de la société dissoute.

VII. Que décharge pleine et entière est accordée à tous les gérants de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VIII. Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au 2, Kalchesbrück, L-1852 Luxembourg.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: P. Van Hees, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2005, vol. 24CS, fol. 60, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2005.

J. Elvinger.

(075310.3/211/45) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2005.

AFRICAN FINANCIAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 18.135.000,-.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 27.633.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2005, réf. LSO-BG09439, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour AFRICAN FINANCIAL HOLDING S.A.

P. Derreumaux

Administrateur-Délégué

(066216.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2005.

HAGER INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5559 Remich, 4, Aale Stack.

R. C. Luxembourg B 44.483.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2005, réf. LSO-BG09464, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2005.

Signature.

(066235.3/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2005.